

## ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE PHOSPHATES INTÉGRÉ LE PREMIER MINISTRE PRÉSIDE UNE RÉUNION DU CONSEIL INTERMINISTÉRIEL

● Le Premier ministre M. Sifi Ghrieb, a présidé lundi une réunion du Conseil interministériel consacrée à l'examen de l'état d'avancement du projet de phosphates intégré, structuré au niveau de trois wilayas, à savoir Tébessa, Souk Ahras et Annaba, indique un communiqué des Services du Premier ministre.

P. 3

# ENTRE NOUS

Quotidien national d'information

« La vérité est comme l'eau ; elle prend la forme du récipient qui la contient. » Ibn Khaldoun

Mardi 22 chaâbane - 10 Février 2026 - N° 1232: ISSN 1112-6167. www.entrenous.dz Prix :25 DA

### DIPLOMATIE

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A REÇU HIER LES LETTRES DE CRÉANCES DE TROIS NOUVEAUX AMBASSADEURS



Il s'agit des ambassadeurs de la République de Namibie, M. Samuel Kaveto Mbambo, du Royaume d'Espagne, M. Ramiro Fernandez Bachiller et du Vatican, M. Javier Herrera Corona.

P. 3

### LE PREMIER MINISTRE, M. SIFI GHRIEB, L'A SOULIGNÉ, HIER À ALGER LE DISPOSITIF NATIONAL DE GOUVERNANCE DES DONNÉES, SOCLE D'UN ETAT MODERNE

● Le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a souligné, lundi à Alger, l'importance de la mise en place du dispositif national de gouvernance des données, en tant que socle fondamental pour l'édification d'un Etat moderne et innovant, apte à anticiper les défis du futur.



P. 3

### CÉRÉMONIES D'OUVERTURE DES JEUX OLYMPIQUES DE LA DÉCADENCE DE PARIS 2024 À LA GRANDEUR DE MILAN 2026

● À chaque édition, la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques dépasse le cadre sportif pour devenir un miroir des sociétés qui les accueillent. À Milan-Cortina 2026, la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques d'hiver s'est imposée comme une fresque culturelle grandiose. Entre tradition et modernité, l'Italie a offert une célébration élégante et apaisée, affirmant son identité historique, culturelle, artistique et conviviale sur la scène mondiale. Cela n'a pas été le cas aux JO de Paris en 2024 dont la cérémonie inaugurale a été perçue à l'unanimité comme une honte.

P. 10

### CRISE HUMANITAIRE AU SOUDAN 21 MILLIONS DE PERSONNES CONFRONTÉES À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

● Plongé depuis avril 2023 dans un conflit armé opposant l'armée régulière aux FSR, anciens alliés du pouvoir militaire, le Soudan a vu ses structures économiques, agricoles et sanitaires détériorées notamment dans la capitale soudanaise Khartoum, dans l'état du Kordofan et la région du Darfour.

P. 7

# EXERCICE DE SIMULATION SISMIQUE À BOUIRA POUR ÉPROUVER LA CAPACITÉ D'INTERVENTION ET DE COORDINATION DE LA PROTECTION CIVILE

Le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud, a présidé, lundi, à Bouira, une manœuvre nationale de la Protection civile reproduisant un séisme de magnitude 6,7 sur l'échelle de Richter, mobilisant 44 Détachements de renfort aux premières interventions (DRPI).

Par Halim Dardar

Dès le début de l'après-midi, à la base opérationnelle de l'exercice installée à Oued El Berdi, le ministre, accompagné du directeur général de la Protection civile, le colonel Boualem Bourelaf, a parcouru les divers camps et cellules, ainsi que le poste de commandement principal constituant cette vaste base opérationnelle.

M. Sayoud a également visité les différents services engagés dans cette manœuvre nationale d'ampleur, rassemblant plus de 6000 agents de la Protection civile, tous grades confondus, avant de passer en revue les détachements venus de 43 wilayas du pays. Sur place, il a reçu l'ensemble des informations et précisions relatives à cet exercice. Il a, à cette occasion, tenu à saluer le haut niveau de compétence de la Protection civile et ses capacités d'action en situation de catastrophe et de crise. « Cette manœuvre illustre le niveau élevé d'opérabilité et de réactivité des différentes équipes de la Protection civile déployées sur le terrain, afin de démontrer leurs grandes aptitudes en matière de secours, de sauvetage et d'intervention pour présen-



ver des vies humaines », s'est félicité le ministre. Il a aussi salué la participation des unités de la Protection civile des wilayas du Sud à cet exercice d'envergure, qui, a-t-il indiqué, « leur permet d'approfondir leurs connaissances et d'enrichir leur expérience en matière d'intervention lors des crises et des catastrophes ». Le ministre s'est ensuite rendu à Sour El Ghoulane, au sud de Bouira, où il a inspecté un site affecté par le séisme fictif, selon le

scénario de l'exercice lancé depuis vendredi soir et devant se poursuivre jusqu'au 12 février en cours.

À Sour El Ghoulane, M. Sayoud s'est dit « très satisfait » du « bon » déroulement de cette manœuvre à laquelle prennent part 44 détachements de renfort aux premières interventions (DRPI) de la Protection civile.

Face à cette catastrophe naturelle simulée à Bouira, touchant plusieurs villes de la wilaya, les

équipes participantes sont mobilisées pour secourir les victimes et les blessés de ce séisme virtuel dans les communes d'Oued El Berdi, Bouira, El Asnam et Sour El Ghoulane.

Les détachements engagés comprennent des unités de commandement, de sauvetage et de déblaiement, de plongée aquatique et subaquatique, ainsi que des groupes de recherche et d'intervention en milieux périlleux, des équipes de plongée, des brigades cynotechniques et des cellules d'intervention en cas de risque nucléaire, radiologique, biologique et chimique (NRBC).

Réparties sur les sites affectés par le séisme virtuel, les équipes de la Protection civile déploient l'ensemble de leurs moyens pour sauver des vies humaines.

À El Asnam et Sour El Ghoulane, des groupes de sapeurs-pompiers ont mobilisé d'importants moyens matériels afin de dégager les décombres et les gravats et de secourir les personnes blessées lors de ce séisme survenu dans la partie sud-est de la wilaya de Bouira, avec un épïcêtre situé à 14 km de la commune d'Oued El Berdi.

H.D

## A TRAVERS UN RICHE PROGRAMME SCIENTIFIQUE LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ CÉLÈBRE LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE LE CANCER

Le ministère de la Santé a célébré, lundi à Alger, la Journée mondiale de lutte contre le cancer, à travers un programme scientifique ayant permis de mettre en exergue l'importance de la prévention et du dépistage précoce pour lutter efficacement contre cette maladie et réduire le nombre des décès y afférents.

Dans une allocution lue en son nom par le directeur général de la prévention et de la promotion de la santé, Djamel Fourar, le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Ait Messaoudene, a souligné que "la lutte contre le cancer constitue une priorité nationale majeure", ajoutant que "cette maladie représente un défi sanitaire croissant".

Il a rappelé, à ce propos, que la stratégie nationale de prévention et de lutte contre le cancer repose sur quatre principaux axes, à savoir la prévention, le dépistage précoce, la prise en charge thérapeutique et la recherche scientifique, tout en mettant l'accent sur "la sensibilisation et le chan-

gement de mode de vie afin de réduire les facteurs de risque, ainsi que l'élargissement des programmes de dépistage précoce, notamment pour les cancers du sein et du col de l'utérus".

Parmi les priorités de la stratégie nationale, figurent "le renforcement des structures sanitaires spécialisées, la fourniture des médicaments et des équipements modernes, la formation des ressources humaines, en sus du soutien à la recherche scientifique et la coopération avec les universités pour améliorer la prévention et le traitement", a-t-il ajouté.

M. Ait Messaoudene a, par ailleurs, insisté sur le fait que "la lutte contre le cancer est une responsabilité collective qui nécessite la conjugaison des efforts de tous les secteurs, la participation active de la société civile et l'implication du citoyen". De son côté, le représentant du bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en Algérie, Phanael Habimana, a souligné que "l'Algé-

rie a franchi des pas importants dans le domaine de la lutte contre le cancer, à travers l'introduction de la vaccination contre l'hépatite, le renforcement des programmes de prévention et de lutte contre le cancer du sein, et l'investissement dans les centres de radiothérapie et d'oncologie". Et d'ajouter que les actions entreprises par l'Algérie, notamment la modernisation des équipements et l'organisation des réseaux de prise en charge sanitaire, reflètent une volonté claire d'améliorer la prévention et la qualité des soins.

Le président de la Commission nationale de prévention et de lutte contre le cancer, Pr Adda Bounedjar, a, pour sa part, indiqué que la lutte contre le cancer repose essentiellement sur la prévention, le dépistage précoce et la prise en charge thérapeutique, ajoutant que la lutte contre le tabagisme et l'obésité constitue également un facteur essentiel de prévention du cancer.

R.S

## ELOGE DE L'OMS LE DG DE L'OMS SALUE LA PRIORITÉ ACCORDÉE AUX DOMAINES DE LA SANTÉ EN ALGÉRIE, SOUS L'IMPULSION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, a salué la priorité accordée par l'Algérie, sous l'impulsion du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, aux travaux menés dans des domaines essentiels à la protection et à la promotion de la santé des Algériens.

Dans un post publié sur la plateforme X via son compte officiel, le docteur Ghebreyesus a également souligné "la qualité des échanges" avec le Professeur Kamel Sanhadji, président de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (ANSS), indiquant avoir convenu avec lui de renforcer la solide collaboration entre l'Algérie et l'OMS, notamment dans les domaines des systèmes d'alerte précoce pour les urgences sanitaires et de la fabrication locale de produits

médicaux pour la protection de la santé et des Algériens et des populations en Afrique.

Cette publication fait suite à l'audience accordée au Professeur Kamel Sanhadji par le directeur général de l'OMS, en marge des travaux de la 158e session du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé, tenue du 2 au 6 février 2026 au siège de l'Organisation à Genève (Suisse).

Cette rencontre bilatérale s'est déroulée en présence de M. Rachid Bladheane, ambassadeur, Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Office des Nations unies et des organisations internationales à Genève, ainsi que de hauts cadres de l'OMS.

Les échanges ont porté sur les perspectives de renforcement du partenariat stratégique entre l'OMS

et l'Algérie, notamment autour des priorités communes en matière de santé mondiale. A cet égard, les discussions ont mis l'accent sur la mise en œuvre du 14e programme général de travail de l'OMS (The Fourteenth General Programme of Work - GPW 14), pour la période 2025-2028, ainsi que sur le soutien aux efforts visant la réalisation de l'Objectif de développement durable numéro 3 relatif à la santé et au bien-être.

A ce titre, les efforts récents déployés par l'Algérie dans ce domaine ont été mis en exergue, notamment à travers l'organisation à Alger de la Conférence ministérielle sur la production locale de médicaments et de technologies de santé en Afrique, ainsi que les actions engagées pour le renforcement du cadre réglementaire pharmaceutique national, en vue d'atteindre le niveau de maturité

3 (ML3). Les deux parties ont également examiné les moyens de consolider des systèmes de santé résilients, capables de faire face aux défis sanitaires actuels et futurs. Les échanges ont, en outre, abordé les enjeux liés à la préparation et à la riposte aux urgences sanitaires, ainsi que le renforcement de la coopération régionale, en particulier dans les domaines de la surveillance sanitaire, de la mise en œuvre effective du Règlement sanitaire international (RSI), de la prévention, de la préparation et de la riposte, de la coopération transfrontalière, ainsi que de la promotion des mécanismes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

La rencontre a également permis d'aborder la question de la production locale de médicaments et d'autres technologies de santé.

## DIPLOMATIE

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A REÇU HIER LES LETTRES DE CRÉANCES DE TROIS NOUVEAUX AMBASSADEURS

Il s'agit des ambassadeurs de la République de Namibie, M. Samuel Kaveto Mbambo, du Royaume d'Espagne, M. Ramiro Fernandez Bachiller et du Vatican, M. Javier Herrera Corona. R.A



### DÉCLARATION DE L'AMBASSADEUR DU VATICAN LA VISITE PROCHAINE DU PAPE LÉON XIV EN ALGÉRIE CONTRIBUERA AU RENFORCEMENT DES LIENS D'AMITIÉ ENTRE LES DEUX PAYS

Le nouvel ambassadeur du Vatican, M. Javier Herrera Corona, a souligné, lundi à Alger, l'importance de la prochaine visite du pape Léon XIV en Algérie, estimant qu'elle contribuera au renforcement des liens d'amitié et de respect mutuel entre l'Algérie et l'Etat de la Cité du Vatican.

Dans une déclaration à la presse après avoir remis ses lettres de créance au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en sa qualité de nouvel ambassadeur du Vatican auprès de l'Algérie, M. Herrera Corona a pré-

cisé que sa rencontre avec le président de la République a été "très cordiale" témoignant de la profondeur des relations entre l'Algérie et le Saint-Siège, qui, a-t-il dit, "remonent à plus de 50 ans".

Il a en outre indiqué que la visite prochaine du pape Léon XIV en Algérie a été évoquée lors de cette rencontre, estimant que cette visite contribuera au "renforcement des liens d'amitié et de respect mutuel entre nos deux pays". R.A

### DÉCLARATION DE L'AMBASSADEUR DE NAMIBIE IL SOULIGNE LA VOLONTÉ DE SON PAYS DE PROMOUVOIR SES RELATIONS ÉCONOMIQUES AVEC L'ALGÉRIE

Le nouvel ambassadeur de la République de Namibie en Algérie, M. Samuel Kaveto Mbambo, a souligné, lundi, la volonté de son pays de promouvoir ses relations économiques avec l'Algérie au niveau de leurs relations politiques.

Dans une déclaration à la presse après avoir remis ses lettres de créance au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en sa qualité de nouvel ambassadeur de Namibie en Algérie, M. Kaveto Mbambo a dit :

"nous souhaitons promouvoir nos relations économiques au niveau de nos relations politiques et je suis convaincu que l'Algérie sera à nos côtés dans nos efforts pour le développement de notre pays".

Après avoir exprimé sa joie de se retrouver en Algérie, l'ambassadeur de Namibie a mis en avant les "relations anciennes et enracinées" unissant les deux pays, soulignant qu'elles "continuent de se renforcer jour après jour". R.A

### DÉCLARATION DE L'AMBASSADEUR DU ROYAUME D'ESPAGNE LES RELATIONS BILATÉRALES SONT "AU BEAU FIXE", ET NOUS AVONS LA VOLONTÉ DE LES "APPROFONDIR D'AVANTAGE"

Le nouvel ambassadeur du Royaume d'Espagne en Algérie, M. Ramiro Fernandez Bachiller, a indiqué, lundi, que les relations bilatérales entre son pays et l'Algérie sont "au beau fixe", soulignant la volonté du Gouvernement espagnol de les "approfondir davantage".

Dans une déclaration à la presse après avoir remis ses lettres de créance au président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en sa qualité de nouvel ambassadeur d'Espagne auprès de l'Algérie, M. Ramiro Fernandez Bachiller

a précisé que l'Algérie et l'Espagne sont "des pays voisins et amis, unis par des liens historiques, économiques et culturels séculaires".

Il a ajouté que l'audience que lui a accordée le président de la République a été une "occasion pour passer en revue et évaluer les relations bilatérales entre nos deux pays, lesquelles sont au beau fixe", soulignant la volonté du Gouvernement espagnol d'"approfondir les relations bilatérales avec l'Algérie" et de les "renforcer davantage". Après avoir rappelé que l'Algérie et

l'Espagne sont des pays "très proches", l'ambassadeur a fait remarquer qu'"il existe des secteurs à fort potentiel, où nous pouvons travailler ensemble, non seulement sur le plan politique, dans le domaine des échanges économiques, sur les questions de la lutte contre l'immigration clandestine et concernant la sécurité de la région, mais aussi en matière de diplomatie culturelle et parlementaire", soulignant que ce seront les "axes fondamentaux" de sa mission en Algérie. R.A

## ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE PHOSPHATES INTÉGRÉ LE PREMIER MINISTRE PRÉSIDE UNE RÉUNION DU CONSEIL INTERMINISTÉRIEL

Le Premier ministre M. Sifi Ghrieb, a présidé lundi une réunion du Conseil interministériel consacrée à l'examen de l'état d'avancement du projet de phosphates intégré, structuré au niveau de trois wilayas, à savoir Tébessa, Souk Ahras et An-

naba, indique un communiqué des Services du Premier ministre.

"Il s'agit d'un important projet pour le développement de la filière minière et industrielle nationale, qui repose sur des réserves exploitables de 840 millions de tonnes de phos-

phate et vise une production annuelle de 10,5 millions de tonnes de phosphate brut", souligne le communiqué.

Lors de cette réunion, "des mesures ont été prises afin de renforcer la synergie intersectorielle et de mo-

biliser l'ensemble des moyens requis pour respecter les délais fixés par M. le Président de la République pour l'achèvement de ce projet, prévu pour la fin de l'année 2026". R.A

## LE DISPOSITIF NATIONAL DE GOUVERNANCE DES DONNÉES, SOCLE D'UN ETAT MODERNE

Le Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, a souligné, lundi à Alger, l'importance de la mise en place du dispositif national de gouvernance des données, en tant que socle fondamental pour l'édification d'un Etat moderne et innovant, apte à anticiper les défis du futur. Présidant la cérémonie de lancement officiel du dispositif national de gouvernance des données, au Centre international de conférences Abdelatif-Rahal (CIC, Alger), le Premier ministre a indiqué que cet événement national, placé sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, "constitue une étape qui mérite qu'on s'y arrête pour valoriser l'un des principaux acquis de la transformation numérique dans notre pays, à savoir le lancement du dispositif national de gouvernance des données, mis en place en vertu du décret présidentiel No 25-320 du 30 décembre 2025, instaurant un modèle souverain propre à l'Etat algérien". Ce modèle "repose sur la maîtrise, l'organisation et la protection des données, ainsi que sur l'orientation de leur exploitation, en tant qu'actifs stratégiques d'une importance capitale et socle fondamental pour l'édification d'un Etat moderne et innovant, apte à anticiper les défis du futur, à travers la mise en place d'un ancrage juridique, technique et institutionnel permettant le passage d'une gouvernance traditionnelle à une gouvernance numérique globale, axée sur les données", a précisé M. Sifi Ghrieb. Le lancement, aujourd'hui, des composants de cette gouvernance numérique et l'activation de ses mécanismes, avec la participation des acteurs concernés, "témoignent de la cohésion des efforts et de l'efficacité de la synergie institutionnelle dans la concrétisation du processus de transformation numérique, dans lequel notre pays s'est engagé de manière résolue

et réfléchie, conformément à la forte volonté politique des hautes autorités du pays, à leur tête le président de la République, et en phase avec les mutations profondes et rapides que connaît le monde avec les évolutions technologiques en cours", a soutenu le Premier ministre. Le dispositif national de gouvernance des données revêt une "importance stratégique majeure, tant au niveau national qu'international", a-t-il ajouté, affirmant que, sur le plan national, ce "socle fondamental" joue un "rôle clé dans l'ancrage de la souveraineté numérique de l'Etat et la gestion rationnelle des données en tant que ressource stratégique", à travers la "consolidation des systèmes de sécurité de l'information, le renforcement de la protection des données et la garantie de leur fiabilité et de leur pérennité". Cela a contribué, a-t-il dit, à "l'amélioration de la qualité de la décision publique", tout en garantissant "les fondements informationnels nécessaires à la réussite de réformes structurelles profondes et globales, reposant sur une exploitation optimale de données précises et fiables, dans un cadre consacrant les principes de transparence, de sécurité et de confiance". Qui plus est, ce dispositif "joue un rôle stratégique dans le renforcement de l'attractivité de l'investissement et le développement de l'économie numérique", à travers "la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique clair et fiable, garantissant la clarté des règles, la stabilité des législations et la protection des données, renforçant ainsi la confiance des acteurs économiques et des investisseurs nationaux et internationaux", a-t-il poursuivi. Sur le plan international, la mise en place de ce dispositif national "tend à aligner l'écosystème numérique national pour l'exploitation des données sur les normes et

pratiques internationales en vigueur et à renforcer l'interopérabilité et la coopération transfrontalière, en vue d'appuyer le positionnement de notre pays et de conforter son rôle de partenaire fiable et actif dans l'espace numérique international", a expliqué le Premier ministre. Dans cette optique, le dispositif national de gouvernance des données "n'est pas qu'un simple outil de régulation, mais un levier souverain du développement durable dans notre pays, reflétant son engagement international envers les standards mondiaux, à même de contribuer à améliorer les indicateurs de compétitivité numérique, de transparence et d'attractivité de l'investissement, tout en renforçant sa crédibilité auprès des partenaires et des institutions financières internationales", a-t-il ajouté. Il a, à cet égard, souligné que la réussite de ce dispositif "demeure une responsabilité collective, nécessitant une adhésion active et une coordination continue entre les différents secteurs, institutions et acteurs, ainsi que l'ancrage d'une culture institutionnelle qui croit en l'importance des données comme un actif stratégique de l'Etat, qui requiert une gestion et une valorisation efficaces". Au terme de son allocution, le Premier ministre a appelé à "participer activement à la concrétisation de ce modèle national stratégique, à travers le renforcement de la coordination et la conjugaison des efforts", insistant sur la nécessité de "poursuivre le développement de ce dispositif national, en coopération avec l'ensemble des acteurs concernés et en étroite coordination avec le Haut-commissariat à la numérisation, afin d'atteindre les objectifs nationaux et de concrétiser la transformation numérique escomptée dans notre pays". R.A

AADL 3

## LES RECOURS AU SUJET DU TYPE D'APPARTEMENT RECEVABLES EN MARS

Le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire a fait savoir, à travers un communiqué, que les recours portant sur le choix du type d'appartement dans le cadre du programme location-vente AADL 3 seront reçus à partir du mois de mars prochain, et ce, par l'intermédiaire de la plateforme numérique dédiée.

Par Malek Gaya

Cette décision a été rendue publique à l'issue d'une réunion technique tenue au siège du ministère, sous la présidence du ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Aménagement du territoire, M. Mohamed Tarek Belaribi, en présence des responsables centraux ainsi que des cadres de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL). La rencontre a porté sur l'examen de l'état d'avancement des projets relatifs à 80.000 logements AADL 3, dont les chantiers ont été lancés à la fin de l'année 2025, précise le communiqué, ajoutant que, pour le quota restant, évalué à 120.000 unités relevant de la même formule, le ministre a donné des directives afin que les travaux de réa-



lisation débutent avant la fin du mois prochain. Concernant le programme de 300.000 logements AADL 3, inscrit dans le cadre de la loi de finances 2026, le ministre a instruit la levée de l'ensemble des obstacles administratifs et techniques en vue d'assurer le démarrage effectif de la concrétisation de ce vaste projet. Le ministère a, par ailleurs, indiqué que jusqu'au 9 février, 85 % des souscripteurs admis avaient procédé au versement initial de la première tranche. Au cours de la réunion, le dossier relatif aux contrats des souscripteurs du programme AADL 2 a également été abordé. À ce sujet, le ministre a ordonné la mise en exploitation, dès le mois de mars prochain, d'une application numérique interactive avec les offices notariaux, destinée à la remise des contrats aux bénéficiaires.

M.G

RAMADHAN

## OUVERTURE OFFICIELLE DE 560 MARCHÉS DE PROXIMITÉ À TRAVERS LE TERRITOIRE NATIONAL

Le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national a annoncé, dans un communiqué, l'ouverture officielle, lundi, de 560 marchés de proximité à travers les 69 wilayas du pays, en vue de renforcer l'approvisionnement régulier du marché national et de rapprocher les biens et services des citoyens, en prévision du mois de Ramadhan.

Placée sous l'égide de la ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, Mme Amel Abdellatif, cette démarche, supervisée par les walis, s'inscrit dans le cadre

du renforcement de l'approvisionnement régulier du marché national et du rapprochement des biens et services des citoyens, à l'approche du mois de Ramadhan, et ce, à travers la mise à disposition d'espaces commerciaux organisés proposant des produits à des prix raisonnables, précise la même source.

Le ministère a également rappelé, dans son communiqué, la campagne nationale de sensibilisation à la rationalisation de la consommation et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, lancée samedi dernier, dans le but de promou-

voir une consommation responsable, notamment durant le mois de Ramadhan, et d'ancrer la culture de la modération dans l'achat et la consommation.

Lors du coup d'envoi de cette campagne nationale, Mme Abdellatif avait indiqué que les marchés de proximité "permettront de rapprocher les services commerciaux des citoyens, en leur proposant des produits divers et variés à des prix raisonnables, avec des réductions sur certaines denrées alimentaires".

R.E

### SALON INTERNATIONAL DE L'ALIMENTATION À BARCELONE OUVERTURE DES INSCRIPTIONS POUR Y PARTICIPER

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations a annoncé, lundi dans un communiqué, l'ouverture des inscriptions pour les opérateurs algériens activant dans le domaine de l'exportation, notamment dans les secteurs de l'agriculture et des industries agroalimentaires, pour participer au Salon international de l'alimentation (Alimentaria 2026), prévu à Barcelone (Espagne) du 23 au 26 mars prochain.

Le ministère a invité les opérateurs souhaitant participer à cet événement international à s'inscrire via le lien dédié sur son site électronique.

Considéré comme l'une des plateformes internationales de premier plan dans le domaine des industries agroalimentaires et des arts culinaires, ce salon enregistre une large participation d'opérateurs venant des quatre coins du monde pour échanger les expériences, les expertises et les visions sur les évolutions de ce secteur, conclure des contrats et nouer des partenariats.

R.E

## ALGÉRIE/INDE LES ENTREPRISES INDIENNES VEULENT INVESTIR EN ALGÉRIE

Des opérateurs économiques algériens et indiens se sont réunis à Alger, lors d'un forum d'affaires organisé par la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), afin d'examiner les opportunités de coopération et d'investissement dans plusieurs secteurs, dans un contexte d'intérêt croissant de l'Inde pour l'Algérie, perçue comme un portail stratégique vers les marchés européens et africains.

Les opérateurs indiens ont exprimé, à cette occasion, leur fort intérêt pour renforcer leur présence en Algérie et y développer des investissements directs dans plusieurs secteurs clés, à la faveur d'une dynamique bilatérale en pleine expansion et d'un environnement économique jugé porteur.

Les échanges ont porté sur des domaines à fort potentiel, notamment l'industrie pharmaceutique, considérée comme stratégique au regard de ses capacités industrielles et des perspectives de développement sur le marché régional, ainsi que l'industrie mécanique, l'agriculture, les technologies et les équipements industriels.

Les participants à cette rencontre ont discuté de la mise en place de projets conjoints, du développement de coentreprises et du renforcement des investissements productifs.

Selon le président de la CACI, Tayeb Chebab, cette rencontre traduit la volonté des deux pays de développer leurs relations commerciales et de faciliter les échanges entre les opérateurs économiques.

Il a souligné qu'"il est possible de hisser le niveau des échanges com-

merciaux entre l'Algérie et l'Inde à la hauteur du potentiel existant, notamment grâce à un climat des affaires attractif en Algérie, à des procédures administratives simplifiées, à l'évolution du cadre juridique, ainsi qu'au soutien à l'exportation vers l'Afrique et les pays arabes, avec lesquels l'Algérie dispose d'accords commerciaux".

Dans ce contexte, il a appelé les investisseurs indiens à contribuer aux efforts de diversification de l'économie nationale, à travers le transfert de technologies et le développement du savoir-faire.

De son côté, la directrice de la promotion et du soutien aux échanges économiques au ministère des Affaires étrangères, Sihem Nafaa, a mis en exergue la "solidité des relations bilatérales", soulignant l'importance de cette rencontre pour permettre aux opérateurs des deux pays d'identifier des partenariats gagnant-gagnant.

Elle a précisé que la position stratégique de l'Algérie, la qualité de ses infrastructures et son cadre juridique constituent des facteurs favorables à la création de valeur ajoutée et au développement de collaborations mutuellement bénéfiques.

Pour sa part, l'ambassadrice de l'Inde en Algérie, Swati Vijay Kulkarni, a rappelé qu'il s'agit de la deuxième mission d'affaires indienne en l'espace d'un mois, après l'accueil récent d'une importante délégation du secteur pharmaceutique, tout en mettant en avant la diversité des secteurs représentés, notamment l'automobile, le textile, l'agroalimentaire, la chimie et l'ingénierie, ainsi que l'importance des rencon-

tres B2B pour la promotion des partenariats et des projets communs.

Rappelant la solidité et la dynamique positive des relations bilatérales algéro-indiennes, renforcées par la visite "historique" de la présidente de l'Inde, Droupadi Murmu, en Algérie en octobre 2024, et par l'organisation du premier Forum d'affaires indo-algérien, l'ambassadrice a souligné les atouts économiques respectifs des deux pays, insistant sur l'intérêt croissant des investisseurs indiens pour l'Algérie, considérée comme "un portail stratégique vers les marchés européen et africain".

Dans un contexte marqué par la diversification de l'économie algérienne et la croissance soutenue de l'économie indienne, elle a exprimé sa confiance quant à l'émergence de nouveaux partenariats mutuellement bénéfiques, appelant les opérateurs des deux pays à renforcer leur coopération sur la base d'intérêts partagés et d'un partenariat gagnant/gagnant.

Pour sa part, le président de la Fédération des organisations indiennes d'exportation (FIEO), Manish Sharma, a indiqué que cette mission vise à traduire la qualité des relations politiques entre l'Inde et l'Algérie en résultats concrets, à travers le renforcement des relations commerciales.

Il a souligné que le marché algérien constitue un "point d'accès stratégique" pour les investisseurs indiens souhaitant développer leur présence en Afrique, ajoutant que les entreprises indiennes sont en mesure de "fournir des produits".

R.E

## NÂAMA

## 25 TONNES DE TILAPIA ATTENDUES EN 2026

*Dans le cadre d'un programme national visant à augmenter la production aquacole et à diversifier l'alimentation, l'Algérie encourage l'intensification de la pisciculture, notamment en milieu saharien. La wilaya de Naama illustre cette dynamique, avec une production récente de 25 tonnes de tilapia.*

Par Ikram Haou

L'antenne locale de la Direction de la Pêche et des Ressources Halieutiques de la wilaya de Sidi Bel-Abbès a indiqué que, pour élargir et améliorer l'aquaculture dans les bassins d'irrigation, des programmes prévus pour 2026 permettront d'atteindre une capacité de production estimée à près de 25 tonnes de tilapia.

À cette occasion, le responsable M. Hamidi Abdelhalim a précisé que la mise en œuvre de ce programme à Naama a débuté récemment. Il inclut l'élevage de tilapia rouge dans le périmètre de Kara Bensalah, commune de Mecheria (site Mecheria



2), où la capacité est estimée à 20 tonnes par an. Il a ajouté que quatre autres projets, d'une capacité globale de 5 tonnes par an, complètent ce dispositif.

Selon M. Abdelhalim, ces projets sont répartis sur plusieurs exploitations agricoles : celles de Laredj Bouhafs et Boudouaïa El-Habib dans la commune d'Aïn-Sefra, ainsi que celles de Boudouaïa El-Habib et Hrizi Fayçal dans le périmètre de

Zeboudja, commune de Tiout. Des opérations de recensement ont été menées pour inventorier les bassins d'eau disponibles dans la wilaya. Parallèlement, les propriétaires ont été sensibilisés aux avantages de l'aquaculture intégrée à l'agriculture, un mode de production durable assurant une double rentabilité, a-t-il souligné.

L'aquaculture présente un atout majeur pour l'agriculture grâce à la

méthode de l'aquaponie, qui consomme moins d'eau que les systèmes traditionnels. L'eau circule en circuit fermé entre les bassins à poissons et les cultures, étant constamment recyclée. L'aquaponie est une méthode intégrée associant l'aquaculture (élevage de poissons) et l'hydroponie (culture hors-sol) au sein d'un système symbiotique, applicable même sur de grandes surfaces. Cette approche crée un cycle fermé où les déchets des poissons nourrissent les plantes, qui filtrent et purifient l'eau avant son retour aux bassins.

Ainsi, l'intégration de l'irrigation et de l'aquaculture offre une opportunité précieuse aux agriculteurs de la région saharienne pour une utilisation plus efficace des ressources en eau.

Par ailleurs, une coordination avec la Conservation des forêts de la wilaya a permis de mener des opérations d'empoissonnement en carpes et en black-bass (achigan à grande bouche) dans plusieurs plans d'eau, tels que le bassin d'Oulgaq (commune de Sfisifa) et Ouglet Ennaâja (commune de Mekmen Benamar). Ces actions visent à compenser la surpêche et à enrichir la biodiversité.

Pour rappel, l'empoissonnement consiste à introduire ces espèces dans des étangs, lacs ou canaux pour équilibrer l'écosystème ou développer la pêche de loisir.

I.H

## TISSEMSILT

## DES AGENTS DU COMMERCE POUR SUPERVISER LE MARCHÉ

Par Ali Boudefel

La Direction du commerce de la wilaya de Tissemsilt a annoncé la mobilisation de 32 agents pour des inspections sur le terrain. Leur mission est de contrôler l'approvisionnement en produits alimentaires essentiels et de garantir la disponibilité des denrées, en prévision du mois de Ramadhan.

Ahmed Abbes, chef du bureau de la promotion de la qualité, a précisé que ces équipes effectuent des visites renforcées dans les 22 communes. Leur objectif est de superviser l'état

du marché, d'assurer la présence des produits de base et la stabilité de leurs tarifs, particulièrement pour les articles réglementés. Les contrôles ciblent principalement les grandes surfaces et les grossistes, afin de satisfaire la demande pendant la période sacrée.

Le responsable a également indiqué que ces opérations s'accompagnent d'une collaboration étroite avec divers partenaires, tels que la Direction des affaires religieuses via les mosquées, et les associations locales. Cette coordination vise à déployer des actions de sensibilisation durant tout le mois, encourageant la modération dans la consommation et la

réduction du gaspillage alimentaire.

M. Abbes a ajouté que des supports de communication, comme des affiches et des brochures, ont été préparés pour promouvoir ces messages. Des émissions radio avec les parties prenantes et des interventions directes dans les marchés et espaces publics sont également prévues, dans le but de favoriser des achats raisonnés. Cette initiative s'intègre à une campagne nationale que le ministère de tutelle s'apprete à lancer, ayant pour but de combattre le gaspillage et d'encourager une consommation responsable pendant le Ramadhan.

A.B

## AÏN TEMOUCHEN

## UN MARCHÉ ET DES CHAMBRES FROIDES POUR LA COMMUNE D'AÏN KIHAL

Par Kahina Baghdad

Le wali d'Aïn Temouchent, Mabrouk Ouled Abdennebi, a supervisé lundi la mise en service de nouveaux projets d'investissement dans la commune d'Aïn Kihal. Un marché de proximité, financé par le Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales (FGSCL) pour 15,6 millions de dinars, a été inauguré, comme l'a indiqué le président de l'APC, Benmansour Benaouda.

Cette infrastructure commerciale de 3 000 m<sup>2</sup> compte 18 locaux, une poissonnerie avec quatre points de vente, et huit autres espaces aménagés dans un bâtiment communal. Elle fonctionnera initialement comme marché solidaire durant le mois de Ramadhan. À cette occasion,

le wali a demandé aux responsables commerciaux d'y garantir l'offre de produits à des prix compétitifs.

Par ailleurs, un investissement privé a doté la commune de six chambres froides, intégrées à une exploitation agricole individuelle de 9,3 hectares. Leur capacité totale de stockage atteint 2 160 m<sup>3</sup>. Selon le directeur des Services agricoles, Mohamed Mehdi Kada, elles accueilleront prochainement environ 5 100 quintaux de pommes de terre pour réguler l'approvisionnement et stabiliser les prix locaux. Cette même exploitation comprend une laiterie produisant 6 700 litres de lait reconstitué et 300 litres de lait frais par jour. Son extension prévoit l'acquisition de 38 vaches laitières pour augmenter la production future. Le wali a salué ces projets qui participent à l'approvisionnement du marché et aux objectifs de sécurité alimentaire.

K.B

## MILA

## LANCEMENT IMMINENT DE DEUX UNITÉS DE BOIS ET DE CÉRAMIQUE

Deux usines établies par des investisseurs privés dans la zone industrielle Chahid Nasri-Tounisi à Chelghoum Laïd (Mila) démarreront leur activité « prochainement », a-t-on appris dimanche auprès du chargé des affaires de la direction de l'industrie, Khaled Abdmeziane. Ces unités sont dédiées, l'une à la transformation du bois, l'autre à la fabrication de céramiques et d'articles sanitaires.

Selon ce responsable, la première créera environ 900 emplois directs, plus des postes indirects. La seconde fournira du travail à plus de 300 personnes. Leur mise en service, prévue « au cours du mois de mars prochain », viendra renforcer la production locale et bénéficiera à

l'emploi des jeunes de la wilaya.

Il a été ajouté que plusieurs autres projets d'investissement significatifs devraient se concrétiser au sein de cette zone, contribuant ainsi à créer de la richesse et des opportunités d'emploi supplémentaires.

D'une superficie de 247 hectares, cette zone industrielle dont les travaux d'aménagement s'achèvent dispose de 614 lots. Ils sont destinés à accueillir des projets dans divers secteurs : agroalimentaire, sidérurgie, industries papetière et du cuir, production de matériaux de construction et de produits chimiques, ainsi que des startups.

K.B

## DJELFA

## FERMETURE PARTIELLE DE LA RN1

Un communiqué de la Direction des travaux publics de la wilaya de Djelfa annonce l'interruption temporaire de la circulation sur une portion de la Route Nationale 1, à compter de dimanche. Cette mesure est rendue nécessaire par la construction d'un ouvrage d'art.

Le document précise que la chaussée en direction Alger-Djelfa sera fermée jusqu'à nouvel ordre. En revanche, la voie en sens inverse sera ouverte à la circulation dans les deux directions, sur le segment compris entre les points kilométriques 283 et 284.

Ces travaux de génie civil, situés au niveau de l'Oued Slimane, s'inscrivent dans un programme d'amélioration des infrastructures fondamentales et de renforcement de la sécurité routière pour les usagers, est-il indiqué. Les services compétents lancent un appel à la vigilance aux conducteurs. Ils les invitent à respecter strictement la signalisation temporaire installée sur site et les directives des agents chargés de réguler le trafic. Cette opération a pour finalité d'améliorer les conditions de transit et la sûreté sur cet axe stratégique qu'est la RN1.

K.B



## CRISE HUMANITAIRE AU SOUDAN

# 21 MILLIONS DE PERSONNES CONFRONTÉES À L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

**Plongé depuis avril 2023 dans un conflit armé opposant l'armée régulière aux FSR, anciens alliés du pouvoir militaire, le Soudan a vu ses structures économiques, agricoles et sanitaires détériorées notamment dans la capitale soudanaise Khartoum, dans l'état du Kordofan et la région du Darfour.**

Par Malika Azeb

L'ONU a recensé plus de 21 millions de personnes confrontées à une insécurité alimentaire aigue, les experts du Cadre intégré de classification estiment que plus de 4 millions de cas sont exposés à une malnutrition sévère, une hausse sensible par rapport à l'année 2025.

Le Conseil de sécurité de l'ONU a dans ce contexte tenu hier une séance de consultation à huis clos consacrée à la situation au Soudan, suite à la dernière alerte du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), concernant la dégradation de la situation humanitaire dans le pays, depuis près de trois ans.

La directrice de la division de la coordination au bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Edem Wosornu et le directeur exécutif adjoint chargé des opérations au Programme alimentaire mondial (PAM), Matthew Hollingworth, ont signalé que la famine a pris de l'ampleur notamment dans les régions de Um Barou et Kernoï au Darfour, en faisant craindre que les zones voisines ne connaissent des conditions catastrophiques similaires.

La dernière alerte de l'IPC a suscité de vives



inquiétudes quant à l'aggravation de la crise humanitaire dans les régions du Grand Darfour et du Grand Kordofan, où des conditions proches de la famine ont été observées dans plusieurs zones touchées par le conflit, notamment à El-Fasher (capitale du Darfour-Nord) et à Kadugli (capitale du Kordofan-Sud). Les responsables de l'ONU ont dénoncé les restrictions d'accès sévères pour l'acheminement des aides humanitaires notamment après une attaque de drones contre un convoi du PAM le 6 février dernier au Kordofan.

L'alerte précise également que des unités des Forces de soutien rapide (FSR), en conflit avec l'armée soudanaise, avancent dans les zones entourant Um Barou et Kernoï, contraignant des milliers de civils à fuir les centres urbains vers des zones rurales à l'intérieur de leurs régions ou en direction de la frontière tchadienne.

Dans ce contexte, les intervenants ont appelé la communauté internationale à "élargir la réponse humanitaire à la mesure de l'ampleur et de

l'urgence de la crise".

Selon les responsables de l'ONU, le financement du Plan de réponse humanitaire pour le Soudan en 2026, qui requiert 2,9 milliards de dollars, n'a atteint que 5,8 %, tandis que le plan de 2025, estimé à 4,16 milliards de dollars, n'a été financé qu'à hauteur de 38%. Les membres du Conseil ont également renouvelé leur appel à un cessez-le-feu immédiat particulièrement le long du corridor El Fasher- Tineh et rappeler aux parties au conflit leurs obligations en vertu de la résolution 2417 adoptée le 24 mai 2018, qui condamne l'utilisation de la famine contre les civils comme méthode de guerre, ainsi que le refus illégal d'accès à l'aide humanitaire.

Le Royaume Uni prévoit d'organiser une session spéciale de haut niveau le 19 février prochain pour débattre essentiellement de l'accès humanitaires dans les zones de conflit au Soudan.

MA

### CONSEIL DE SÉCURITÉ SÉANCE DE CONSULTATIONS À HUIS CLOS SUR LA SITUATION AU SOUDAN

Le Conseil de sécurité de l'ONU tient, ce lundi, une séance de consultations à huis clos consacrée à la situation au Soudan, à la suite de la dernière alerte du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) concernant la détérioration et la situation humanitaire dans le pays, en proie à un conflit armé depuis près de trois ans.

Au cours de la séance, la directrice de la division de la coordination au Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Edem Wosornu, ainsi que le directeur exécutif adjoint chargé des opérations au Programme alimentaire mondial (PAM), Matthew Hollingworth, présenteront un exposé sur la situation. La dernière alerte de l'IPC a suscité de vives inquiétudes quant à l'aggravation de la crise humanitaire dans les régions du Grand Darfour et du Grand Kordofan, où des conditions proches de la famine ont été observées dans plusieurs zones touchées par le conflit, notamment à El-Fasher (capitale du Darfour-Nord) et à Kadugli (capitale du Kordofan-Sud). Dans ce contexte, les intervenants devraient exhorter la communauté internationale à "élargir la réponse humanitaire à la mesure de l'ampleur et de l'urgence de la crise". Le financement du Plan de réponse humanitaire pour le Soudan en 2026, qui requiert 2,9 milliards de dollars, n'a atteint que 5,8 %, tandis que le plan de 2025, estimé à 4,16 milliards de dollars, n'a été financé qu'à hauteur de 38,6pc, a-t-on fait savoir.

Les membres du Conseil devraient également renouveler leur appel à un cessez-le-feu immédiat et rappeler aux parties au conflit leurs obligations en vertu de la résolution 2417 adoptée le 24 mai 2018, qui condamne l'utilisation de la famine contre les civils comme méthode de guerre, ainsi que le refus illégal d'accès à l'aide humanitaire.

Depuis avril 2023, le pays est le théâtre d'un conflit armé opposant l'armée soudanaise et les FSR ayant fait des milliers de morts et provoqué le déplacement de millions de personnes, selon des estimations.

APS

### PROJETS SIONISTE VISANT À ANNEXER LA CISJORDANIE OCCUPÉE L'OCI CONDAMNE

L'Organisation de la coopération islamique (OCI) a condamné, lundi, les projets de l'occupation sioniste visant à annexer la Cisjordanie occupée et à imposer une nouvelle réalité de fait à travers la colonisation, la modification du statut juridique et de la situation des terres palestiniennes, y compris Al-Qods occupée. L'OCI a dénoncé, dans un communiqué, l'approbation par l'occupation sioniste de la construction de 764 nouvelles unités de colonisation, ainsi que l'an-

nonce d'un plan prévoyant l'établissement de 17 nouvelles colonies en Cisjordanie occupée au cours des cinq prochaines années, dans le cadre de projets d'annexion et d'expansion et de tentatives d'imposer une prétendue souveraineté sur les terres palestiniennes occupées.

Elle a affirmé que la politique de colonisation constitue un crime de guerre et une violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes des Nations unies, notamment la ré-

solution 2334 du Conseil de sécurité, ainsi que l'avis juridique émis par la Cour internationale de Justice. L'Organisation a réitéré son appel à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, afin qu'il assume ses responsabilités et prenne des mesures immédiates pour mettre un terme à l'ensemble des crimes et violations perpétrés par l'occupation sioniste contre le peuple palestinien, sa terre et ses lieux saints.

RI

### AGRESSION SIONISTE OUVERTURE DU POINT DE PASSAGE DE RAFAH POUR LE DÉPART DE LA SIXIÈME VAGUE DE PATIENTS

Le point de passage terrestre de Rafah, situé au sud de la bande de Gaza, a été ouvert ce lundi pour le départ de la 6ème vague de patients et de cas humanitaires, ainsi que le retour de personnes bloquées, a rapporté l'agence de presse palestinienne (Wafa). Selon la même source, cette sixième vague a quitté Gaza par le point de passage après avoir été préparée à la Société du

Croissant-Rouge, en présence de représentants de l'Organisation mondiale de la santé, afin de recevoir des soins dans des hôpitaux en dehors de la bande de Gaza. Depuis sa réouverture le 2 février en cours, le point de passage de Rafah a enregistré le départ de plus de 189 patients et accompagnateurs, ainsi que l'arrivée de plus de 88 citoyens auparavant bloqués.

Malgré l'ouverture du point de passage de Rafah par l'occupation sioniste au cours de cette semaine, les restrictions sévères et les mesures contraignantes imposées ont aggravé les souffrances des Palestiniens et entravé leur liberté de mouvement, notamment au regard de la situation humanitaire critique que traverse la bande de Gaza.

RI

## COMMISSION NATIONALE DÉDIÉE AU PILOTAGE DE LA GOUVERNANCE DES DONNÉES UNE ÉTAPE CLÉ DANS LE SUIVI DES INFORMATIONS STRATÉGIQUES

La Haut-commissaire à la numérisation, avec rang de ministre, Mme Meriem Benmouloud, a procédé, lundi au Centre international de conférences Abdelatif-Rahal (CIC) à Alger, à l'installation officielle de la commission nationale chargée d'assurer le suivi de l'application du dispositif national de gouvernance des données. Cette instance regroupe des représentants de l'ensemble des départements ministériels ainsi que des organismes nationaux concernés, dans le but de garantir une coordination optimale et une mise en œuvre cohérente des orientations définies.

Par Salim Nait Ouguelmim

La mise en place de cette commission est intervenue à l'occasion de la cérémonie de lancement officiel du dispositif national de gouvernance des données, organisée sous la présidence du Premier ministre, M. Sifi Ghrieb, et placée sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Cet évé-



ment s'est tenu sous le slogan : « Dispositif national de gouvernance des données : souveraineté, organisation et transparence », mettant en avant les principes fondamentaux qui structurent cette démarche stratégique.

Dans son intervention, Mme Ben-

mouloud a indiqué que l'installation de cette commission s'inscrit dans le cadre de la concrétisation des directives énoncées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, lors de la réunion du Conseil des ministres du 11 décembre dernier. Elle a souligné que cette initia-

tive répond à la volonté des plus hautes autorités du pays d'instaurer un système intégré, performant et sécurisé de gestion des données, adapté aux enjeux de la transformation numérique.

La responsable a précisé que la commission est notamment chargée de veiller à « l'actualisation quotidienne des données » et d'assurer « le suivi de la mise en œuvre du dispositif national de gouvernance des données », afin de garantir la fiabilité, la cohérence et la disponibilité des informations. Elle a insisté sur l'importance de ces missions, qui constituent un levier essentiel pour améliorer la prise de décision, renforcer la transparence et consolider la souveraineté numérique nationale.

Par ailleurs, dans le cadre du lancement officiel de ce dispositif, trois ateliers de formation sont organisés jusqu'à ce mardi. Ces sessions portent sur différentes thématiques liées à la numérisation et visent à renforcer les compétences des acteurs concernés, à diffuser les bonnes pratiques et à accompagner l'ensemble des institutions dans l'appropriation des nouveaux outils et mécanismes mis en place.

S.N.O

## DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUE QUAND LES SIÈCLES SE SUPERPOSENT

Nous l'ignorons souvent, mais une grande partie des territoires que nous habitons aujourd'hui repose sur des couches successives d'occupations humaines, parfois vieilles de plusieurs millénaires.

Derrière les rues modernes, les habitations contemporaines et les paysages façonnés par l'activité humaine récente, se dissimulent fréquemment les traces silencieuses de villages médiévaux, eux-mêmes installés sur des implantations bien plus anciennes, parfois issues du Néolithique. L'histoire des lieux n'est donc pas linéaire, mais cumulative, faite de strates successives où chaque civilisation réutilise, transforme ou réinterprète l'héritage des précédentes.

Une étude archéologique récente vient précisément illustrer cette continuité étonnante. Dans le centre de l'Allemagne, non loin du village de Reinstedt, un projet d'implantation de parc éolien a nécessité la mise en place de fouilles d'archéologie préventive, conformément aux protocoles de protection du patrimoine. Ces recherches ont conduit à une découverte inattendue : sous la surface, les archéologues ont mis au jour une structure médiévale souterraine de type Erdstall, un réseau de galeries étroites creusées à faible profondeur dans le sol.

Ces tunnels, présents dans plusieurs régions d'Europe centrale et occidentale, notamment en Allemagne et en France, sont généralement interprétés comme des refuges destinés aux populations rurales. Dans des périodes marquées par l'insécurité, les conflits armés et les incursions violentes, ces souterrains auraient permis aux habitants de se cacher, de protéger leurs biens et parfois de stocker des ressources. Toutefois, les chercheurs n'excluent pas non plus des fonctions symboliques, rituelles ou spirituelles, tant leur architecture singulière et leur implantation soulèvent encore de nombreuses interrogations.

Le site de Reinstedt se distingue pourtant de tous les autres par une caractéristique exceptionnelle. L'Erdstall n'a pas été creusé dans un terrain ordinaire, mais directement au cœur d'un ancien espace funéraire préhistorique. La colline concernée est connue pour renfermer des vestiges extrêmement anciens, vieux d'environ 6 000 ans : fossés néolithiques, tombes primitives, ainsi qu'un tumulus funéraire datant de l'âge du bronze. Ce lieu avait donc déjà une forte charge symbolique bien avant l'époque médiévale, ayant servi de cadre à des pratiques rituelles et funéraires pendant des milliers d'années.

Lors des premières phases de fouilles, les archéologues ont d'ailleurs cru découvrir un nouveau tombeau néolithique. Ce n'est

qu'après des investigations plus approfondies qu'ils ont compris qu'il s'agissait en réalité de galeries médiévales. Les tunnels, étroits et bas – à peine un mètre de hauteur pour une largeur comprise entre cinquante et soixante-dix centimètres – ont été creusés manuellement. À l'intérieur, les chercheurs ont retrouvé des fragments de céramiques médiévales ainsi qu'un fer à cheval, confirmant sans ambiguïté leur datation.

Reste une question essentielle : pourquoi des communautés du Moyen Âge ont-elles choisi d'aménager ces souterrains précisément dans un ancien site funéraire préhistorique, dont les structures étaient encore visibles dans le paysage ? Les fossés et le tumulus étaient identifiables, ce qui laisse penser que l'histoire ancienne du lieu n'était pas inconnue des populations locales. Deux interprétations principales sont aujourd'hui avancées par les chercheurs.

La première repose sur une logique de protection. Le site, marqué par des structures anciennes assimilables à des dispositifs défensifs, aurait été perçu comme un espace naturellement sécurisé. Cette perception aurait incité les communautés médiévales à y établir leurs refuges souterrains, prolongeant ainsi une fonction protectrice déjà associée au lieu dans l'imaginaire collectif.

La seconde hypothèse s'inscrit davantage dans une dimension symbolique et spirituelle. La présence de sépultures préchrétiennes aurait pu rendre le site redouté ou évité par la population, ce qui, paradoxalement, en aurait fait un espace idéal pour se dissimuler. Ce caractère marginal, associé à une forme de sacralité ancienne, aurait transformé ce territoire en zone refuge, à l'écart des regards et des circulations humaines ordinaires.

Cette découverte met en lumière une réalité fondamentale de l'histoire humaine : les sociétés ne construisent jamais sur un espace neutre. Elles héritent de territoires chargés de mémoire, de symboles et de significations, qu'elles réinterprètent selon leurs besoins, leurs croyances et leurs peurs. À Reinstedt, un même lieu a successivement accueilli des rites funéraires préhistoriques, des sépultures de l'âge du bronze et des refuges médiévaux, illustrant la manière dont un espace peut traverser les siècles en changeant de fonction sans jamais perdre sa centralité symbolique. Ce site devient ainsi un témoignage saisissant de la continuité des usages humains et de la profondeur historique qui façonne nos paysages actuels.

## JOURNÉE DE FORMATION POUR LES AVOCATS COMMENT METTRE EN ŒUVRE LE MÉCANISME D'ÉCHANGE ÉLECTRONIQUE DES REQUÊTES

La Cour de justice d'El Tarf a organisé, lundi, en coordination avec l'Ordre des avocats de la région d'Annaba (délégation d'El Tarf), une journée de formation au profit des avocats sur « la mise en œuvre du mécanisme d'échange électronique des requêtes (procédure électronique) ». Le procureur général près la Cour d'El Tarf, Mohsen Chekhab, a précisé, dans son allocution d'ouverture, que cette rencontre « s'inscrit dans le cadre du renforcement du processus de numérisation de la justice, du développement des services judiciaires, de la concrétisation des orientations liées à la politique générale de l'Etat visant à moderniser le secteur de la justice et à mettre en œuvre les orientations du ministère de la Justice pour activer la numérisation et améliorer le service public pour les usagers du système judiciaire ». Le même magistrat a considéré que le « contentieux par Internet, ou ce que l'on appelle la gestion électronique des litiges, est un mécanisme adopté par la plupart des pays dans le secteur de la justice en raison de ses avantages pour le déroulement de l'affaire », ajoutant que « l'Algérie, qui s'emploie à réformer la justice depuis 1999, a suivi l'évolution technologique en adoptant l'idée de la gestion électronique des litiges ». De son côté, le délégué des avocats auprès de la Cour d'El Tarf, Fayçal Malki, a souligné qu'au cours de cette journée de formation, à laquelle ont assisté plusieurs avocats, des présentations techniques et pratiques ont été faites sur la manière de déposer les requêtes électroniquement, avec une explication détaillée des étapes d'utilisation des services de contentieux électronique, depuis l'enregistrement jusqu'au suivi du parcours procédural des dossiers à distance.

Il a également indiqué que cette initiative vise à « renforcer la compréhension des différents aspects techniques et organisationnels liés à l'utilisation des plateformes numériques pour le dépôt des requêtes et le suivi des dossiers judiciaires en ligne ».

S.N.O

RSHT

## FUMÉES D'INCENDIES ET DE... RÔTISSERIES

# CES POLLUTIONS QUE TOUT LE MONDE IGNORE

*Chaque année, la fumée des feux de forêt provoque plus de 24000 décès aux États-Unis et contribue à des millions de morts prématurées dans le monde. Si les feux de forêt sont souvent associés aux grandes catastrophes naturelles, leurs effets se retrouvent jusque dans nos villes, notamment devant les rôtisseries et commerces de bouche exposant les habitants à des particules fines dangereuses pour la santé. Une menace silencieuse qui interpelle aussi bien sur le plan mondial que local.*

Par Chaimaa Sadou

**S**elon l'Organisation mondiale de la santé, la pollution de l'air est responsable de près de 7 millions de décès prématurés chaque année dans le monde.

Le paysage des risques sanitaires modernes est en train de changer. Alors que l'œil se tourne habituellement vers les polluants industriels ou le trafic automobile, une étude choc publiée dans la revue *Science Advances* met en cause un facteur de mortalité longtemps sous-estimé : la fumée des feux de forêt. Selon ces travaux, menés par des chercheurs de la prestigieuse école de médecine du Mount Sinai à New York, ces fumées ont causé en moyenne 24 100 décès par an aux États-Unis entre 2006 et 2020. Un chiffre qui double les précédentes estimations et alerte sur l'ampleur du problème.

« C'est un chiffre majeur, un problème de santé publique très préoccupant », alerte le Dr Min Zhang, auteure principale de l'étude. L'étude en question croise les données de mortalité de plus de 3 000 comtés avec des images satellitaires, en isolant spécifiquement l'impact des particules fines issues des incendies. Le résultat est d'autant plus frappant qu'il révèle une vulnérabilité nouvelle : le cerveau.

« En général, on voit les maladies cardiovasculaires et respiratoires. Cependant, nous avons découvert que les maladies neurologiques étaient plus présentes », explique le Pr Yaguang Wei, co-auteur. Démence, maladie de Parkinson, troubles du système circulatoire... La liste est longue. « Notre cerveau semble être la partie la plus vulnérable », conclut-il.

Une menace qui se globalise et se banalise

Ce phénomène est amplifié par



l'urgence climatique. Les feux, plus intenses, plus longs, plus fréquents, ne sont plus l'exception mais une nouvelle normalité estivale, de la Californie à la Grèce, en passant par l'Algérie. Les politiques de lutte contre le changement climatique sont donc, plus que jamais, des politiques de santé publique. « Le gouvernement sait quoi faire : promouvoir l'énergie propre, les voitures électriques, accroître le financement de la recherche », plaide Yaguang Wei. Localement, il prône des systèmes d'alerte et le déploiement de purificateurs d'air dans les lieux sensibles.

Mais la vraie leçon de cette étude dépasse le cadre des mégafeux. Elle réside dans la dangerosité intrinsèque d'une exposition prolongée aux particules fines de combustion, quelle qu'en soit la source. Et c'est ici que le regard doit changer, y compris dans nos villes.

Des "feux de forêt" à l'échelle du quartier, l'exemple méconnu des rôtisseries

Si l'image du continent enfumé est spectaculaire, une source bien plus proche et banale émet les mêmes polluants cancérigènes : la cuisson au feu de bois ou au charbon. Les rôtisseries, grillades et méchouis, profondément ancrés dans la culture et le quotidien de nombreux quartiers – qu'on pense aux ruelles animées de 5 Maisons, de Draria ou de Chwa –, sont des points d'émission concentrée de fumées riches en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et en particules ultrafines

(PM1, PM2.5).

Les études se multiplient pour en mesurer l'impact. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) classe depuis longtemps la fumée de combustion du bois comme cancérigène. Les travailleurs régulièrement exposés – rôtisseurs, serveurs – présentent des risques accrus de cancers du poumon, de la vessie et des voies aérodigestives supérieures. Mais le danger ne s'arrête pas au seuil de l'échoppe. Les fumées se répandent dans les ruelles, entrent par les fenêtres des habitations voisines, créant une exposition de voisinage chronique aux mêmes toxiques que ceux des incendies de forêt.

Le parallèle est saisissant : comme les résidents ruraux américains près des zones incendiées, les habitants d'un quartier commerçant dense avec plusieurs rôtisseries peuvent subir, jour après jour, année après année, une pollution de fond aux conséquences neurologiques et cardiovasculaires à long terme. Les plus jeunes, souvent plus présents dans la rue, sont, comme dans l'étude américaine, potentiellement les plus exposés.

Agir à la source : une nécessité de santé publique locale

La prise de conscience est lente mais cruciale. Il ne s'agit pas de supprimer des traditions culinaires, mais d'en moderniser les pratiques pour les rendre sûres. Des solutions existent : l'installation de hottes filtrantes performantes (avec filtres à charbon actif et HEPA), la promotion de fours

électriques ou au gaz pour la cuisson lente, ou la création de zones de ventilation et d'éloignement par rapport aux habitations. Des réglementations sur les émissions des commerces de bouche, aujourd'hui quasi inexistantes dans de nombreuses villes, devraient être envisagées, à l'image des normes pour les restaurants et leurs cuisines. L'étude sur les feux de forêt nous envoie un message clair : ignorer la qualité de l'air que nous respirons, qu'elle soit altérée par une catastrophe climatique ou par les fumées du restaurant du coin, a un coût humain considérable et mesurable. La santé publique du XXI<sup>e</sup> siècle se joue aussi dans notre capacité à assainir l'air de nos rues et de nos quartiers, en commençant par regarder en face les sources de pollution les plus familières.

La fumée n'est plus un simple effet secondaire d'un feu : elle est désormais un agent pathogène reconnu, du niveau mondial jusqu'au quartier. Les 24 000 morts américains sont le signal d'alarme d'un péril qui transcende les frontières et les échelles. Face à cette menace diffuse, la réponse doit être double : une action résolue contre le changement climatique pour limiter les mégafeux, et une vigilance accrue pour réguler les micro-pollutions du quotidien, ces sources locales de pollution chronique dont l'impact sanitaire commence seulement à être comptabilisé.

C.S

## REBOISEMENT

### SAIDA PLANTERA 120.000 ARBUSTES SAMEDI

La Conservation des forêts de la wilaya de Saïda a programmé la plantation de 120.000 arbustes, samedi prochain, dans le cadre de la grande campagne de reboisement visant la plantation de 5 millions d'arbres, a-t-on appris, lundi, auprès de cette instance. Cette campagne, organisée par la Conservation des forêts, sous la supervision du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, prévoit la plantation de 120.000 arbustes à travers les différentes zones forestières de la wilaya. Elle concerne plusieurs espèces, notamment l'eucalyptus, le faux poivrier, le pin d'Alep, le pistachier de l'Atlas et la casuarina.

Pour assurer la réussite de cette opération, la Conservation des forêts a mobilisé l'ensemble

des moyens matériels et humains nécessaires, en associant divers secteurs et institutions, dont les éléments de l'Armée nationale populaire (ANP), la police, la Protection civile, les associations locales, les citoyens, les clubs environnementaux, ainsi que les élèves et les enfants, a-t-on indiqué. Cette action s'inscrit dans une vision globale visant la réhabilitation du couvert forestier dégradé, la lutte contre la désertification, la préservation de l'équilibre écologique et la protection de la biodiversité, en plus de son rôle essentiel dans la réduction des risques d'érosion et des effets des changements climatiques, selon la même source. Dans ce contexte, la Conservation des forêts a enregistré, au cours de l'année écoulée, la plantation d'environ 400.000 arbustes de

différentes espèces, dans le cadre de la campagne nationale de reboisement, à travers les zones urbaines et suburbaines de la wilaya. La Conservation des forêts de Saïda dispose, par ailleurs, de quatre pépinières de production de plants forestiers, situées à Oum Errekhaïl (commune d'Aïn El Hadjar), à la forêt ancienne de Saïda (commune de Saïda), à Aïn El Beïda (commune de Doui Thabet) et dans la commune d'El Hassasna. Ces pépinières permettent la production de plus de 55.000 plants par an, notamment de pin d'Alep, de platane et de caroubier. La superficie forestière totale de la wilaya de Saïda est estimée à 159.525 hectares, selon la Conservation des forêts.

R.ENV

## CÉRÉMONIES D'OUVERTURE DES JEUX OLYMPIQUES DE LA DÉCADENCE DE PARIS 2024 À LA GRANDEUR DE MILAN 2026

À chaque édition, la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques dépasse le cadre sportif pour devenir un miroir des sociétés qui les accueillent. À Milan-Cortina 2026, la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques d'hiver s'est imposée comme une fresque culturelle grandiose. Entre tradition et modernité, l'Italie a offert une célébration élégante et apaisée, affirmant son identité historique, culturelle, artistique et conviviale sur la scène mondiale.

Par Yakout Abina

Plus qu'une simple compétition, les Jeux Olympiques s'imposent comme le baromètre culturel des nations hôtes. Au-delà de la performance athlétique et du décompte des médailles, le premier grand match des Jeux se joue déjà sur scène. La cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques s'impose avant tout comme une vitrine culturelle monumentale, où chaque édition devient le reflet des aspirations, des valeurs et des pulsions des sociétés qui les organisent.

Cette année, les Jeux Olympiques d'hiver, organisés à Milan, se sont ouverts dans une ambiance marquée par la réussite et la sérénité. La cérémonie inaugurale, partagée entre la ville et les Alpes, a été saluée pour son savant mélange de tradition et de modernité. Le stade de San Siro, promis à une prochaine démolition, a accueilli sans doute l'un de ses derniers grands rendez-vous mondiaux, en offrant un cadre spectaculaire au cœur de la célébration. Sous un ciel clair et une température hivernale de 4 °C, le spectacle a rendu hommage à l'art, à la musique et à l'innovation italiennes. Trois tubes de peinture géants (bleu, rouge, jaune) sont descendus du toit du stade, libérant une cascade de



couleurs éclatantes. Cette explosion chromatique rend hommage à l'histoire de l'art italien, transformant l'arène en toile vivante. Au centre ont surgi des danseurs vêtus de costumes inspirés des moka italiennes, ces cafetières emblématiques devenues symboles du design national. Leurs mouvements rappellent le rituel du café partagé, symbole de la convivialité et de l'art de vivre à l'italienne.

L'originalité de cette édition réside dans son éclatement géographique. Pour la première fois, la fête ne s'est pas limitée à un seul lieu, mais a été répartie simultanément sur quatre sites entre la ville et les montagnes. À San Siro, cœur de la cérémonie, les athlètes ont défilé devant un public enthousiaste. En parallèle, Cortina d'Ampezzo, Livigno et Predazzo ont accueilli des célébrations simultanées, permettant aux sportifs déjà présents en altitude de prendre part à l'événement.

L'un des moments forts de la soirée a été l'allumage simultané de deux vasques olympiques, l'une à l'Arco della Pace de Milan, l'autre sur la Piazza Dibona de Cortina. Ce geste inédit a été salué comme un symbole puissant d'unité entre la ville et la montagne. La cérémonie a notamment été sublimée par la présence de grandes voix italiennes, dont celle du ténor Andrea Bocelli ou encore la chanteuse Laura Pausini,

qui ont donné une dimension lyrique et universelle à l'événement.

Derrière ce succès, les commentateurs du public et des médias ne cessent de rappeler le contraste avec la cérémonie d'ouverture des JO de Paris 2024, qui avait choisi de rompre avec la tradition en organisant la première cérémonie olympique hors stade. La Seine s'était transformée en défilé flottant, où les délégations ont traversé la ville sur des bateaux, sous les regards de centaines de milliers de spectateurs massés sur les quais. La mise en scène misait sur la modernité et la diversité culturelle, à travers lesquelles Paris a voulu montrer une France ouverte, créative et cosmopolite, en faisant de l'art et de la pop culture les piliers de son message.

Une scène perçue comme une parodie du dernier repas du Christ, interprétée par des drag-queens, a été dénoncée par la Conférence des évêques de France et plusieurs responsables politiques comme une « insulte à la religion ». Cette séquence a été censurée dans certains pays et vivement critiquée par des milieux conservateurs à l'international. Par ailleurs, des opposants ont reproché à la cérémonie des éléments jugés provocateurs et transgressifs, associés à l'« idéologie woke », tels que la présence de drag-queens et une mise en scène de la décapitation de Marie-Antoinette, jugée trop longue, confuse

et marquée par des choix artistiques qui n'ont pas convaincu. Le souvenir de ce « désastre » reste vivace, et il nourrit aujourd'hui les comparaisons avec l'Italie, qui a, quant à elle, valorisé la culture italienne classique en incarnant l'élégance et la profondeur artistique du pays.

La religion chrétienne, sans être explicitement mise en avant, a imprégné l'événement par des références à la paix et à l'unité, valeurs universelles mais profondément enracinées dans la culture italienne. L'histoire du pays a été respectée, en reliant la modernité urbaine à la grandeur alpine, et la philosophie olympique a trouvé une traduction fidèle : fraternité, équilibre et respect des traditions.

Les cérémonies olympiques ne sont pas seulement des spectacles, elles sont des miroirs de la société. Paris 2024 avait montré une France s'éloignant des valeurs ancestrales, tournée vers la « diversité » et la « modernité » qui défient les lois de la nature et de la bienséance. Une cérémonie critiquée pour son mépris envers l'histoire, la religion chrétienne et la culture traditionnelle, incarnant par ce fait l'immaturation et la puérilité d'une caste se disant politique, cherchant vaille que vaille à imposer une vision en rupture avec les valeurs humaines telles qu'elles étaient énoncées et perpétuées par la Bible à laquelle la majorité des Européens s'identifient. Milan-Cortina 2026, au contraire, a reflété une société dirigée par des responsables mûrs, respectueux de la tradition, de la religion chrétienne et de la conception vraie de la famille. Une vision responsable, digne d'un peuple historique et que Giorgia Meloni, leader de Fratelli d'Italia, parti souverainiste conservateur, avait résumée, lors d'un grand meeting en 2019 à Rome : « Je suis Giorgia Meloni. Je suis une femme, je suis une mère, je suis italienne, je suis chrétienne. » La messe est dite à Milan. Ce ne fut pas le cas deux ans plus tôt à Paris où les enfantillages wokistes avaient le vent en poupe. Et ils l'ont toujours.

Y.A

### PROFESSIONNALISATION DU MÉTIER DE GUIDE TOURISTIQUE À IN GUEZZAM UNE DÉMARCHE STRUCTURANTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME SAHARIEN

Par Hamida Indja

La direction de la formation et de l'enseignement professionnels de la wilaya d'In Guezzam a lancé une opération de validation des acquis de l'expérience destinée aux guides touristiques non agréés. Selon les organisateurs, le DFEP vise principalement à organiser la profession et à offrir un cadre légal aux personnes qui exercent cette activité.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une convention signée entre le ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels et celui du Tourisme et de l'Artisanat, visant à permettre aux guides touristiques d'obtenir un agrément professionnel officiel, en respectant les règles réglementaires en vigueur.

Depuis dimanche, l'opération a enregistré la participation de plusieurs guides touristiques en activité dans la wilaya, qui ont

été soumis à une évaluation par une commission spécialisée chargée d'examiner leurs expériences professionnelles et de certifier les compétences acquises au fil des années.

Parmi les objectifs majeurs de cette opération figure le développement du tourisme saharien dans la wilaya d'In Guezzam. Elle vise également à renforcer la professionnalisation du métier de guide touristique, y compris dans les zones frontalières qui disposent d'un riche potentiel naturel et touristique.

La Direction de la formation et de l'enseignement professionnels a affirmé son engagement à accompagner les professionnels à travers des mécanismes de validation de l'expérience. Cette approche permettra de capitaliser sur les compétences existantes, d'améliorer la qualité des prestations touristiques et de contribuer au développement durable du secteur.

H.I

### POUR ÊTRE UN GUIDE TOURISTIQUE

Le guide touristique est un acteur essentiel du secteur. Sa mission première est d'accueillir et d'accompagner les visiteurs afin de leur transmettre l'histoire et les secrets des sites naturels ou culturels. Il peut se spécialiser dans une région précise ou dans différentes destinations, mais son objectif demeure de transformer un simple parcours en une expérience mémorable.

Pour réussir son travail, ce professionnel prépare ses visites avec beaucoup de sérieux. Il étudie avec assiduité afin de fournir des informations fiables et se tient au courant des dernières nouveautés historiques. Grâce à son savoir, il peut répondre avec précision aux questions des touristes et les aider à mieux comprendre la valeur des monuments.

Sa grande force réside également dans sa capacité d'adaptation. Il accompagne des élèves, des familles ou des étrangers et sait ajuster sa manière de s'exprimer pour que ses explications soient claires pour tous. En outre, il prend en charge toute l'organisation, comme les horaires, les pauses et les conseils, afin que les touristes passent un excellent séjour.

Grâce à son excellent sens de la communication, le guide sait captiver son public par des récits vivants et des anecdotes marquantes. Sa maîtrise des langues étrangères et sa sensibilité aux différences culturelles constituent des atouts majeurs, notamment dans les zones à fort potentiel international comme le Sud algérien. Par son professionnalisme, il devient le véritable ambassadeur du pays, mettant en valeur son patrimoine et son sens de l'accueil.

En Algérie, il existe deux types de guides touristiques. Le premier est le guide national, autorisé à exercer sur l'ensemble du territoire national. Il doit être titulaire d'un diplôme supérieur dans l'un de plusieurs domaines, tels que l'histoire, l'art, l'archéologie, le tourisme, les sciences de la nature ou l'architecture, ainsi que maîtriser la langue nationale et plusieurs langues étrangères.

Le guide touristique local, quant à lui, est autorisé à exercer sur le territoire d'une ou de deux wilayas. Il doit posséder un diplôme de technicien supérieur et savoir parler la langue nationale, ainsi qu'une langue étrangère.

H.I

SECONDE ALLÉGEANCE À L'ÉMIR ABDELKADER

# LE SOCLE DE L'ÉTAT ALGÉRIEN MODERNE

*La faculté des sciences humaines et sociales de l'université Mustapha Stambouli de Mascara, en collaboration avec le bureau régional de l'institution méditerranéenne « Jannatou El Arif », a organisé, dimanche dernier, une rencontre nationale consacrée à l'allégeance à l'Émir Abdelkader, intitulée « La seconde allégeance à l'Émir Abdelkader... de la légitimité de l'allégeance à la légitimité de la construction de l'État algérien moderne ».*

Par Malika Azeb

Les participants, parmi lesquels figuraient des chercheurs en histoire, des professeurs issus de plusieurs universités et des spécialistes de l'histoire liée à l'Émir Abdelkader et à son État, ont, lors de cette conférence organisée dans le cadre de la commémoration du 193<sup>e</sup> anniversaire de la seconde allégeance au fondateur de l'État moderne algérien, mis en avant les valeurs humaines et civilisationnelles incarnées par l'État fondé par l'Émir Abdelkader (1832-1848).

M. Benkerrar Mohamed, professeur à l'université de Chlef, a souligné, dans son intervention lors de cette rencontre, que l'État de l'Émir Abdelkader avait consolidé ses rela-



tions diplomatiques avec de nombreux pays entre 1832 et 1847, ce qui démontre l'habileté politique et diplomatique dont il faisait preuve, en plus de l'organisation structurelle de son État, notamment à travers la nomination d'un calife pour chaque région du pays, ainsi que la création d'un Conseil consultatif émirien.

Le professeur Hachimi Benbrahim, de l'université de Souk Ahras, a, de son côté, affirmé que l'Émir avait fondé l'État algérien sur la base de la science, à travers la construction d'écoles coraniques et religieuses, ayant contribué à la formation de nombreux étudiants spécialisés dans la science du Coran, du Hadith, de la

langue arabe, de la littérature et des principes juridiques islamiques. Il a ajouté que l'État de l'Émir s'était également intéressé au domaine de la culture en encourageant l'écriture et les livres, au vu de leur valeur scientifique et littéraire, ainsi qu'à la création d'une bibliothèque considérable.

Pour sa part, le professeur Brahim Abbou, de l'université Mustapha Stambouli de Mascara, a indiqué que l'État de l'Émir avait contribué à la consolidation de l'unité populaire à travers les différentes régions du pays afin de résister à l'armée de l'occupation française et de lutter contre le colonialisme.

L'État de l'Émir Abdelkader se distinguait par son armée forte, qui a démontré son efficacité en remportant de nombreuses victoires militaires, forçant les troupes coloniales à signer avec lui un accord connu sous le nom de Traité de Tafna en 1837, a rappelé le professeur Chaib Maknounine, de l'université de Tlemcen.

Mme Bellil Rahmouna, enseignante à l'université de Mascara, a souligné, dans son intervention, en mettant en lumière l'événement de la seconde allégeance de l'Émir Abdelkader, que celui-ci reflétait le principe de la démocratie de l'État fondé par le père fondateur de l'État algérien moderne, basé sur la consultation populaire (Choura) et le référendum populaire, afin de gouverner avec légitimité et de résister à l'armée d'occupation française.

M.A

POUR L'HISTOIRE

## LA COMMUNE DE M'SARA COMMÉMORE LE 65<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA MORT DU MARTYR ALI SOUAIHI

La commune de M'sara, dans la wilaya de Khenchela, a commémoré, lundi, le 65<sup>e</sup> anniversaire de la mort en martyr d'Ali Souaihi, chef de la Wilaya I historique. Les autorités locales civiles et militaires, des représentants de la famille révolutionnaire et plusieurs compagnons du martyr se sont rassemblés devant la stèle commémorative érigée à la mémoire d'Ali Souaihi dans la commune de M'sara qui fut le siège de la Wilaya I.

Après la levée des couleurs au Carré des Martyrs, le dépôt d'une gerbe de fleurs et la lecture de la Fatiha du Coran en hommage à la mémoire des Martyrs, la parole a été donnée à plusieurs moudjahidine, compagnons du héros, qui se sont accordés à affirmer qu'Ali Souaihi possédait des qualités indéniables et une forte personnalité qui ont fait de lui le leader idéal de la Wilaya I historique.

Certains moudjahidine ont évoqué, dans ce contexte, des faits liés à la bataille de 3 jours (du 7 au 9 février 1961) au cours de laquelle Ali Souaihi est tombé en martyr, rappelant son courage devant la puissance de feu de l'armée coloniale qui avait, alors, utilisé des armes lourdes et l'aviation pour appuyer plus de 1.000 soldats.

Le moudjahid M'hamed Messaâdi, a déclaré, dans son témoignage, que lors de cette bataille, Ali Souaihi avait réparti les moudjahidine dans différentes zones de la région d'Ighezrane Ouamane avant de se retrancher, armes à la main, derrière un grand rocher difficile d'accès pour les soldats français.

Ali Souaihi fit face avec une grande

bravoure au feu de l'ennemi qui bombardait sans répit la cache où le chef de la Wilaya I tomba en héros, aux côtés de 90 compagnons de lutte, et lutta jusqu'à la dernière cartouche pour permettre aux autres moudjahidine de se retirer à la faveur de l'obscurité, selon M. Messaâdi. Ce dernier a rappelé que quelque 500 soldats français ont été tués durant cette bataille, rappelant que le quotidien français "Le Monde", soucieux de minimiser les pertes coloniales, a écrit que l'armée française avait "perdu 257 soldats dans cette bataille". Au cours de la cérémonie de commémoration, les lauréats des différentes activités de jeunesse et sportives ont été honorés, avant qu'une campagne de reboisement ne soit organisée devant le complexe historique Ali-Souaihi sous le slogan "Un arbre pour chaque martyr".

Né en 1932 dans la région d'El Aouinat, dans la wilaya de Tébessa, Ali Souaihi avait entamé son instruction à la mosquée Sidi Ben Saïd, avant de rejoindre l'école El-Tahdhib, affiliée à l'Association des Oulémas musulmans algériens.

Il avait adhéré au Parti du peuple algérien en 1943 puis rejoint la Révolution algérienne en 1955 à l'extrême Est du pays, près de la frontière tunisienne, où il fut chargé de missions d'approvisionnement, d'acheminement d'armes et d'organisation des éléments de l'Armée de libération nationale.

Il avait assumé plusieurs responsabilités importantes avant de prendre la tête de la Wilaya I historique.

R.C

NOUVELLE PUBLICATION

## PRÉSENTATION D'UN NOUVEL OUVRAGE SUR LA GUERRE DE LIBÉRATION NATIONALE DANS LA RÉGION DE BEJAIA

Un ouvrage intitulé "la wilaya de Bejaia et la Révolution de libération nationale 1954-1962" a été présenté, lundi, au musée de Moudjahid de Bejaia par son auteur, Ali Battache, chercheur en histoire. La présentation du livre, publié en deux tomes aux éditions "Assala", s'est tenue en présence de membres de la famille révolutionnaire, d'écrivains, d'éditeurs et de passionnés de l'histoire de la Guerre de libération nationale.

Concernant le premier tome de l'ouvrage, M. Battache a indiqué qu'il abordait les débuts de la Révolution, de 1954 à 1956, dans la wilaya de Bejaia, alors faisant partie de la Wilaya III historique, ainsi que sa généralisation dans les différentes zones et régions. Il a ajouté que ce premier tome met en lumière les noms des précurseurs de la lutte armée dans la région, notamment Abderrahmane Mira, Si H'mimi Oufadel et Arezki L'Aurès, ainsi que les crimes coloniaux commis durant cette période dans le but d'étouffer, dès ses débuts, la Guerre de libération nationale.

Abordant le second tome, l'auteur a précisé qu'il traite de l'aspect organisationnel de la Guerre de libération dans la wilaya de Bejaia, au lendemain du congrès de la Soummam, jusqu'à l'indépendance (1956-1962).

A ce titre, l'ouvrage décrit la composante humaine des responsables et des membres des comités des zones I et II, incluant les responsables politico-militaires, les adjoints politiques et militaires, les structures de liaisons et de renseignements, l'intendance, la santé et la pharmacie, ainsi que les autres fonctions, a-t-il souligné.

Le second tome relate également, en détail, les principales réunions ayant marqué cette étape, dont le congrès de la Soummam tenu du 13 au 20 août 1956 et la réunion de Mouka à Ath Abbas, le 15 janvier 1957.

A noter que l'auteur a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire de la région, ainsi que sur le combat de l'ALN face au colonialisme français.

R.C

# SOIGNER N'EST PAS TUER

## EUTHANASIE ET CRISE DE CIVILISATION

(3/4)

**En cas de lancement d'une procédure de suicide assisté, la famille du patient n'est pas prévenue de manière systématique.**

Par Dre Nicole Delépine

Selon l'article 7, la décision du médecin et la date d'administration de la substance létale sont communiquées uniquement aux personnes que le patient a personnellement désignées.

La « victime » détermine la date d'administration de ladite substance avec le médecin, sans qu'il y ait de délai minimum entre la confirmation et la survenance de l'euthanasie (art. 8). Lorsque la personne demande le report de la date d'administration initialement convenue (art. 9), cette demande est analysée comme une simple demande qui suspend la procédure, et non comme un doute permettant de remettre en cause sa validité.

6. Le médecin réfère trop de pouvoir

Le médecin n'est pas un simple exécutant. Toute la procédure et l'interprétation des critères légaux reposent sur un seul médecin réfèrent, sans intervention du juge.

Il apprécie si le patient doit formuler sa demande par écrit ou par un autre moyen adapté (art. 5), si le pronostic vital est en phase avancée ou non (art. 4), si le discernement est gravement altéré (art. 6) et la volonté libre et éclairée (art. 4). Il rend personnellement la décision finale (art. 6) après avoir consulté un collège pluriprofessionnel qu'il sollicite (art. 6).

La présence de spécialistes en matière de discernement est également facultative (art. 6).

L'évaluation du discernement « ne peut se fonder exclusivement sur des tests cognitifs ». Cependant, le médecin non spécialiste de fait garde une marge de manœuvre très large pour interpréter les modes de communication non verbaux et apprécier les moments de lucidité.

Cette concentration du pouvoir d'appréciation sur une seule personne, même médecin, et la non-intervention du juge dans la procédure, sont graves, car une décision finale de vie ou de mort en dépend.

7. Le collège pluriprofessionnel ne rend qu'un avis consultatif

Le collège de professionnels consulté par le médecin réfèrent ne donne qu'un avis non contraignant. Sa composition est minimale et il peut même se réunir à distance.

La décision finale est rendue individuellement par le médecin réfèrent (art. 6), qui a une compétence discrétionnaire sur la procédure. Le rôle de ce collège est limité à un échange d'avis non-contraignants !

Le médecin doit réunir un « collège pluriprofessionnel » composé au minimum d'un médecin spécialiste de la pathologie, d'un aide-soignant ou, à défaut, d'un auxiliaire médical qui participe au traitement et du médecin réfèrent. La participation d'autres professionnels, comme des psychologues, est facultative. L'avis de la personne de confiance n'est recueilli que si le patient le demande expressément, et le représentant d'un majeur qui fait l'objet d'une mesure de protec-



tion juridique communique seulement des observations, sans participer au collège (art. 6).

« L'auxiliaire médical » renvoie à diverses professions (infirmier, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste), et la réunion du collège peut avoir lieu à distance, en cas d'impossibilité de se réunir physiquement. Le médecin spécialiste pourrait ainsi donner son avis sans avoir jamais examiné physiquement le patient, ni même consulté son dossier médical (art. 6).

En définitive, la procédure est conçue pour que le collège ne puisse agir ni comme un contre-pouvoir ni comme un organe de contrôle.

8. Le suicide assisté est présenté comme une alternative aux soins palliatifs

Le texte présente le suicide assisté et l'euthanasie comme une alternative aux soins palliatifs, et non comme une solution ultime intervenant après l'épuisement de toutes les autres ressources.

Le médecin doit informer la personne sur les dispositifs d'accompagnement et de soins palliatifs, et s'assurer qu'elle y ait accès si elle le souhaite, mais cette information est mise sur le même plan que celle sur l'« aide à mourir ».

Or un rapport récent de la Cour des comptes révèle l'inégalité d'accès aux soins palliatifs en France, où seulement 48 % des besoins sont pourvus[5]. Selon le rapport Sicard de 2012, les demandes de mort chutent drastiquement dès qu'une prise en charge efficace de la souffrance est mise en place.[38] La proposition de loi ne priorise pas l'accès aux soins palliatifs et ne précise pas comment le médecin s'assure de « manière effective » que la personne ait accès aux soins palliatifs si elle le souhaite (art. 5).

L'effectivité immédiate de la procédure de suicide assisté ou d'euthanasie porte ainsi atteinte à l'obligation positive des États de protéger la vie, consacrée par l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et de l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Nous sommes manifestement devant le risque de voir le suicide

assisté devenir un choix par défaut. En pratique, il sera plus rapide d'obtenir une aide à mourir qu'un accès aux soins palliatifs.

9. Absence de recours juridique contre la décision du médecin

Seul le patient peut contester une décision de refus du médecin. Pratiquement aucun tiers (proches, soignants) ne peut contester une décision de mort.

La proposition de loi écarte presque totalement l'intervention du juge. L'article 12 prévoit que la décision du médecin ne peut être contestée que par la personne ayant formulé la demande. En pratique, cela signifie que seul un refus d'euthanasie pourrait faire l'objet d'un recours, par le patient.

Cette absence de droit au recours est unique par rapport à ce qui se pratique en Belgique, en Espagne, ou aux Pays-Bas par exemple, et méconnaît le principe du droit au recours consacré par l'article 13 de la CEDH, qui a pour objet de porter remède à la situation critiquée par le plaignant.

Elle est aussi contraire à la jurisprudence du Conseil constitutionnel[6], qui garantit le droit à un recours juridictionnel effectif pour les « personnes intéressées » dans le cadre de la procédure collégiale préalable à la décision de limitation ou d'arrêt des traitements dans le cadre d'une sédation profonde. Ce droit impose de notifier la décision aux personnes auprès desquelles le médecin s'est enquis de la volonté du patient, dans des conditions leur permettant d'exercer un recours en temps utile. Ce recours doit pouvoir être examiné dans les meilleurs délais par la juridiction compétente.

Indubitablement, une telle procédure permet au médecin de frauder et d'euthanasier des personnes sans respecter la procédure et sans que personne ne puisse faire intervenir la justice.

10. Les contrôles a priori et a posteriori sont insuffisants pour prévenir les dérives

Le contrôle a priori est un « autocontrôle » exercé par des médecins, sans intervention judiciaire, tandis que le contrôle a posteriori par une commission créée (art. 15), n'intervient qu'après la mort du patient.

Plusieurs éléments affaiblissent ce contrôle médical : la demande initiale peut être formulée par écrit, ou par « tout autre mode d'expression adapté », l'appréciation relevant encore une fois du médecin réfèrent (art. 5).

Les avis rendus par les différents intervenants du collège pluriprofessionnel ne sont pas soumis au formalisme écrit et à leur inscription dans le dossier du patient, à la différence de la procédure collégiale relative à la sédation profonde (L1110-5-2 et R4127-37-2 du CSP). Ces avis ne sont pas contraignants vis-à-vis du médecin réfèrent, qui rend la décision finale(...)

11. La conscience des médecins violée

Le professionnel qui refuse de pratiquer le suicide assisté ou l'euthanasie doit « sans délai » communiquer au demandeur le nom d'autres professionnels disposés à mettre en œuvre le suicide assisté et l'euthanasie.

Cette obligation (Art. 14) transforme un refus en un acte de coopération indirect. Elle porte atteinte à la liberté de conscience du médecin, garantie à l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et à l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme, au nom de la « liberté individuelle » du patient de choisir le moment de sa mort(...)

Si la loi prévoit une clause de conscience pour les professionnels de santé ne souhaitant pas participer à l'euthanasie, elle l'assortit d'une contrainte en excluant les étudiants en médecine, les pharmaciens et les institutions (Cf ci-dessous).

Cette approche est contraire aux recommandations de l'Association Médicale Mondiale qui déclare que : « Aucun médecin ne saurait être forcé à participer à une euthanasie ou à aider une personne à mettre fin à ses jours, pas plus qu'il ne devrait être tenu d'orienter un patient à cette fin[7] ».

Il n'y a pas d'échappatoire pour le médecin opposé par principe à l'euthanasie.

DRE N.D (À SUIVRE...)

## FOOTBALL

## LE TROPHÉE DE LA COUPE DU MONDE PRÉSENTÉ AU GRAND PUBLIC À ALGER

Le trophée de la Coupe du monde a été exposé lundi à la Coupole du Complexe olympique Mohamed-Boudiaf d'Alger, dans le cadre d'une tournée promotionnelle organisée par la FIFA visant à rapprocher le public du symbole suprême du football mondial.

Lors d'un événement qui a attiré un large public de passionnés et d'acteurs du mouvement sportif national, de nombreux jeunes, familles et amateurs du ballon rond ont afflué de bon matin à la salle ovale pour admirer de près le trophée original de la Coupe du monde et immortaliser ce moment hautement symbolique qui marque la sixième édition de la tournée organisée par Coca-Cola, partenaire officiel de la Fédération internationale de football (FIFA) depuis plus de 50 ans.

A cet effet, le directeur régional de Coca-Cola Afrique du Nord, Mouatez Abderrahmane, a tenu à saluer les autorités algériennes et à leur tête le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour avoir offert toutes les conditions nécessaires à la présentation du trophée original de la Coupe du monde et permettre au grand public algérien de le contempler de près.

"Je remercie le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui nous a offert toutes les conditions pour organiser cette étape en terre algérienne. C'est la première fois depuis le début de cette tournée que le trophée reste deux jours dans un pays. Je pense



que cette escale algérienne a été plus que réussie", a déclaré à la presse Mouatez Abderrahmane. Cette initiative mondiale a offert à des milliers de fans algériens l'opportunité unique d'approcher de

près le trophée original de la Coupe du monde, en amont de l'édition 2026 qui se déroulera aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique (11 juin - 19 juillet). Elle a été également marquée par de nombreuses animations pour les fans, dont une exposition publique avec des séances photos aux côtés du trophée et des jeux de football interactifs.

Démarrée le 3 janvier dernier à Riyadh, en Arabie saoudite, la tournée du trophée original de la Coupe du monde visitera 30 associations membres de la FIFA, avec 75 escales sur plus de 150 jours, offrant ainsi aux fans du monde entier une opportunité unique d'admirer le trophée le plus convoité du football mondial.

Pour rappel, c'est la troisième fois que le trophée de la Coupe du monde visite l'Algérie. Les deux premières fois c'était à l'occasion du Mondial-2010 en Afrique du Sud et du Mondial-2014 au Brésil.

RS

### COUPE DE LA CAF L'USM ALGER DOMINE LE FC SAN PEDRO (3-2) ET CONSERVE LE LEADERSHIP

L'USM Alger a dominé le FC San Pedro (3-2, mi-temps 2-2), en match disputé dimanche après-midi en Côte d'Ivoire, pour le compte de la cinquième journée de la phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine de football (Groupe A).

Une excellent résultat en déplacement, qui permet aux Rouge et Noir de consolider leur première place, avec 13 points, au moment où les Ivoiriens u FC San Pedro restent scotchés à leur troisième place, avec seulement trois unités au compteur.

Décidée à réussir un bon résultat pour conserver cette fameuse première place, l'USMA a abordé le match avec conviction et a réussi à inscrire deux buts d'entrée de jeu. Le premier par le défenseur central Ché Malone (2e) et le second par le milieu de terrain Goldy Likonza (5e).

Mais loin d'être assommé par ce coup du sort, l'adversaire a réagi dans la foulée et a réussi à réduire le score dès la sixième minute de jeu, grâce à Dosso, qui est revenu à la charge trente-deux minutes plus tard, pour niveler la marque (2-2/38e).

En toute fin de match, alors que beaucoup s'attendaient à ce que le

match se solde par un nul, Mohamed Bouderbala a surgi tel un diable pour offrir la victoire à son équipe (3-2/90e+2).

Les péripéties de cette cinquième journée se poursuivront dans la soirée, avec le déroulement du deuxième match de ce Groupe (A), entre les Marocains de l'Olympique Club Safi et les Maliens du Djoliba AC.

Les Rouge et Noir sont cependant assurés de conserver leur première place, quel que soit le résultat de cette rencontre, car ni l'Olympique Club Safi (2e/9 pts), ni le Djoliba AC (4e/1 point) ne risque de les supplanter.

Le deuxième représentant algérien dans cette compétition, le CR Belouizdad a réussi lui aussi une très bonne opération au cours de cette cinquième journée, en restant leader du Groupe (C), avec douze points, après sa précieuse victoire en déplacement chez les Singida Black Stars de Tanzanie (1-0). Lors de la sixième et dernière journée de cette phase de poules, prévue le 5 février courant, l'USMA recevra l'Olympique Club Safi, alors que les Maliens du Djoliba AC se déplaceront chez le FC San Pedro.

RS

### ATHLÉTISME / MEETING EN SALLE DE METZ NOUVEAU RECORD D'ALGÉRIE ET ARABE POUR MOHAMED GOUANED SUR 800 MÈTRES

Le demi-fondiste algérien Mohamed Ali Gouaned a établi un nouveau record national et arabe du 800 mètres en salle, en réalisant un chrono de 1:44.67, lors du meeting hivernal de Metz (France), disputé dimanche soir.

Le natif de Biskra (23 ans) améliore ainsi ses propres records sur la distance, qu'il avait déjà battus la semaine passée, en 1:45.10, lors du Meeting en Salle de l'Eure (France).

Le bon chrono réalisé par Gouaned est considéré également comme un minima de qualification aux prochains championnats du monde en salle, prévus la mi-mars 2026 à Torun, en Pologne.

Ce qui est également le cas pour son compatriote Slimane Moula, qui s'est qualifié ce week-end, avec un chrono de 1:45.48, réalisé lors d'un meeting international en Russie.

Deux autres athlètes algériens ambitionnent de se qualifier à ces Mondiaux, Haïthem Chenitef (sur 1500 mètres) et Yasser Mohamed Tahar Triki (au triple saut).

Ces deux athlètes comptent s'engager en effet dans certains meetings prévus prochainement dans différents pays d'Europe, avec l'objectif d'y réaliser les minimas nécessaires.

RS

## PUBLICITE

## REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BISKRA  
DISTRICT ADMINISTRATIF ELKANTARA  
DAIRA D'ELOUTAYA  
COMMUNE D'ELOUTAYA  
L'Immatriculation Fiscale de L'APC:098407195083709  
N°: 01 /B.M.P/2026

#### AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DES CAPACITES MINIMALES N°:01/B.M.P/2026

Conformément aux dispositions de l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public. Le président de la commune d'Eloutaya informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence des capacités minimales N°:01/B.M.P/2026 paru dans les journaux nationaux : «الوقوع اليومي» du 11/01/2026 et «ENTRE NOUS» en date du 11/01/2026, après l'évaluation des offres techniques et financières selon les critères exigés dans le cahier des charges, l'attribution provisoire sera comme suit:

N°	Désignation de l'opération	Soumissionnaire retenu	L'immatriculation Fiscale	Montant de l'offre financière après vérification (DA)	Délai de réalisation	Critère de choix
01	Aménagement et revêtement en gazon artificiel au stade Fontaine des gazelles 1 <sup>re</sup> tranche	E T B Gérant : Badjou Elhadi -Setif-	198219270004730	31.255.409.50	04 Mois	Qualifié Techniquement et offre moins disante

- Tout soumissionnaire peut se rapprocher du bureau des marchés Publics de l'APC d'Eloutaya, au plus tard trois (03) jours à partir de la première parution de cet avis sur l'un des quotidiens nationaux et BOMOP afin de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de son offre technique et financière.  
- Tout recours devrait être adressé à la commission des marchés dans un délai de 10 jours à partir de la première parution de cet avis, et ce en application de l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégations de service public.

# Escales sur le Web



Internet, Facebook et les réseaux sociaux sont désormais ancrés dans notre vie quotidienne. On y trouve de tout. Mais nous, nous nous intéresserons uniquement aux productions de ceux et celles qui font de ces formidables moyens de communication des outils utiles au service du savoir, de la culture et de la réflexion positive qui rassemble autour des valeurs hautement humaines auxquelles les Algériennes et les Algériens ont de tout temps adhéré. Cette page accueille aussi les publications du monde arabe et du continent africain.

Page animée Par Salim Nait Ouguelmim

## LE CODE NOIR, UNE LOI DE DÉSHUMANISATION

Promulgué en 1685 sous Louis XIV, le Code noir n'a pas été un simple texte administratif : il a été une arme juridique au service du système esclavagiste. Il a transformé l'Africain en « bien meuble », c'est-à-dire en marchandise sans âme, sans droits et sans voix. Par ce texte, la violence coloniale cessait d'être une pratique illégale pour devenir une norme d'État, légitimée par la couronne française et protégée par la loi.

Derrière cette législation se cache une logique économique brutale : exploiter les corps africains pour enrichir l'Europe. Les plantations, les mines et le commerce triangulaire ont prospéré grâce à cette légalisation de la déshumanisation. Le Code noir n'était donc pas moral ni civilisateur ; il était un outil de pillage, de domination et de



contrôle racial.

lement aboli, mais l'esprit du Code

En 1848, l'esclavage est officiel- noir n'a pas disparu avec lui. Aucun

acte clair n'a réellement effacé cette loi dans la mémoire politique française : elle a simplement été mise de côté, comme un crime qu'on préfère ne pas regarder en face. Cette absence de réparation juridique et morale explique pourquoi les inégalités, le racisme structurel et le mépris envers l'Afrique persistent encore aujourd'hui.

C'est pourquoi se souvenir est un acte de résistance. Rappeler le Code noir, c'est refuser l'amnésie coloniale et exiger vérité, dignité et justice pour l'Afrique et sa diaspora. Tant que cette histoire ne sera pas pleinement reconnue et réparée, la liberté restera incomplète et la blessure ouverte.

Publié par Adama Sedogo sur Facebook dans Mythes, traditions, nature, le 6 février 2026

## LA PERSUASION PEUT DÉFORMER LA RÉALITÉ



En 1973, huit personnes parfaitement saines d'esprit sont entrées volontairement dans des hôpitaux psychiatriques aux États-Unis.

Elles n'étaient pas malades. Mais personne, à l'intérieur de ces murs, n'a su le voir.

C'était une expérience. L'une des plus troublantes de toute l'histoire de la psychiatrie.

Son auteur, le psychologue David Rosenhan, s'est posé une question aussi simple que terrifiante :

Le système est-il réellement capable de distinguer la santé mentale de la maladie ?

Pour y répondre, il recruta huit volontaires.

Des gens ordinaires.

Un peintre.

Une femme au foyer.

Un pédiatre.

Un étudiant diplômé.

Ils n'ont menti que sur une seule chose.

Ils ont dit entendre des voix.

Trois mots flous, abstraits, presque vides de sens :

« vide », « creux », « coup sourd ».

Rien de plus.

Ils n'ont simulé aucun autre symptôme.

Aucun comportement étrange.

Aucune exagération.

Et une fois admis, ils ont cessé toute simulation.

Ils se comportaient normalement.

Ils étaient polis.

Coopératifs.

Lucides.

Ils demandaient simplement à sortir.

On ne les a jamais laissés partir.

À partir de cet instant, ils n'étaient plus des êtres humains...

Ils étaient devenus des diagnostics.

Chaque geste était réinterprété à travers cette étiquette.

Prendre des notes ? comportement obsessionnel.

Marcher dans les couloirs ? besoin pathologique d'attention.

Être calme et respectueux ? auto-contrôle typique du trouble.

Résultat :

Sept furent diagnostiqués schizo-phrènes.

Un fut déclaré maniaco-dépressif.

Aucun ne fut reconnu comme sain.

Mais certains avaient vu clair.

Les vrais patients.

À voix basse, ils leur disaient :

« Tu n'es pas comme nous. Tu ne devrais pas être ici. »

Ceux que le système considérait comme malades ont perçu la vérité que les experts n'ont pas su reconnaître.

La durée moyenne d'internement fut de 19 jours.

L'un des volontaires resta 52 jours.

Chaque journée confirmait une même réalité brutale :

Une fois qu'une étiquette est posée, elle pèse plus lourd que la vérité.

Quand Rosenhan publia l'étude, intitulée « Sur la raison dans les lieux de folie », le monde psychiatrique explosa.

Certains rejetèrent l'étude avec colère.

Un hôpital lança même un défi public :

« Envoyez-nous de faux patients, nous les repérerons sans difficulté. »

Rosenhan accepta.

Dans les mois qui suivirent, l'hôpital affirma avoir identifié 41 faux patients.

Rosenhan n'en avait envoyé aucun. La leçon fut impossible à ignorer.

Le diagnostic, dans bien des cas, ne reposait pas sur des faits objectifs... mais sur le contexte, les attentes, et les croyances.

Une fois étiqueté, l'individu était prisonnier d'un récit dont il était presque impossible de s'échapper.

Même en disant la vérité.

Même en étant sain.

Cette expérience entraîna des changements majeurs dans les critères diagnostiques.

Mais surtout, elle laissa un avertissement éternel :

La perception peut déformer la réalité plus profondément que la maladie elle-même.

Et parfois, l'illusion la plus dangereuse n'est pas celle de ceux qui doutent...

mais de ceux qui sont convaincus d'avoir toujours raison.

Ces huit personnes saines en entrant dans des hôpitaux psychiatriques.

Elles en sont sorties avec une vérité que le monde ne pouvait plus ignorer.

Parfois, ce n'est pas l'esprit qui est malade... c'est le regard posé sur lui.

Être incompris peut faire plus de dégâts que la folie elle-même.

Le plus grand danger n'est pas d'être fragile, mais d'être enfermé dans une étiquette.

Quand l'humanité disparaît, même la science devient aveugle.

Ce n'est pas toujours celui qu'on appelle fou qui l'est vraiment.

La vérité peut être saine... et pourtant rejetée par tout un système.

Un monde qui n'écoute plus finit par diagnostiquer ce qu'il ne comprend pas.

Publié par Mustapha Amrani sur sa page Facebook, le 8 février 2026

## L'HOMME QUI URINAIT SUR MA TÊTE QUAND J'ÉTAIS EN PRISON

« Quand je suis devenu président, j'ai demandé à quelques-uns de mes gardes du corps de sortir avec moi en ville et d'aller déjeuner dans un restaurant. Nous nous sommes installés dans un établissement du centre-ville et avons tous commandé notre repas. Peu de temps après, le serveur a apporté nos plats. J'ai alors remarqué un homme assis à une table, qui attendait lui aussi son repas.

J'ai dit à l'un de mes gardes : « Va lui demander de venir manger avec nous. »

Le garde est allé lui parler. L'homme a pris son assiette, est venu s'asseoir à côté de moi comme je le lui avais demandé, et s'est mis à manger. Tout au long du repas, ses mains tremblaient sans discontinuer. Lorsqu'il a terminé, il s'est levé et est parti.

Mon garde m'a dit :

« Madiba, cet homme avait l'air vraiment malade. Tu as vu comme ses mains tremblaient ? »

J'ai répondu :

« Non, il n'était pas malade.

Cet homme était un ancien gardien de la prison où j'avais été détenu.

« Très souvent, après les séances de torture, je hurlais de douleur et suppliais qu'on m'apporte un peu d'eau.

À chaque fois, c'était lui qui venait... et qui urinait sur ma tête.

Aujourd'hui, il tremblait de peur. Il s'attendait à ce que je prenne ma revanche, au moins de la même façon : le faire torturer ou le jeter en prison, maintenant que j'étais président de l'Afrique du Sud.

Mais ce n'est ni dans ma nature, ni dans mes principes.

La logique de la vengeance détruit les nations.

Celle du pardon les construit. »

Publié par Chechna Skr sur Facebook dans Mythes, traditions, nature, le 8 février 2026



Fajr	Dohr	Asr	Maghreb	Isha
06:06	13:02	16:00	18:24	19:48

LU DANS LA REVUE EL DJEÏCH DE FÉVRIER

## L'ALGÉRIE POURSUIT AVEC DÉTERMINATION SON PROJET PROMETTEUR DE RENOUVEAU NATIONAL

**L'**Algérie poursuit, en dépit de toutes les tentatives de semer la confusion, propager le mensonge et la calomnie, son projet prometteur de renouveau national, auquel "nous contribuons tous, avec toute la volonté, la détermination et le sérieux voulus", indique la revue El Djeïch dans son numéro du mois de février.

Dans son éditorial intitulé "Consécration de la souveraineté", la publication souligne que "malgré toutes les tentatives de semer la confusion, de propager le mensonge et la calomnie", l'Algérie poursuit son chemin "avec détermination et fermeté" vers la consécration de son projet prometteur de renouveau national.

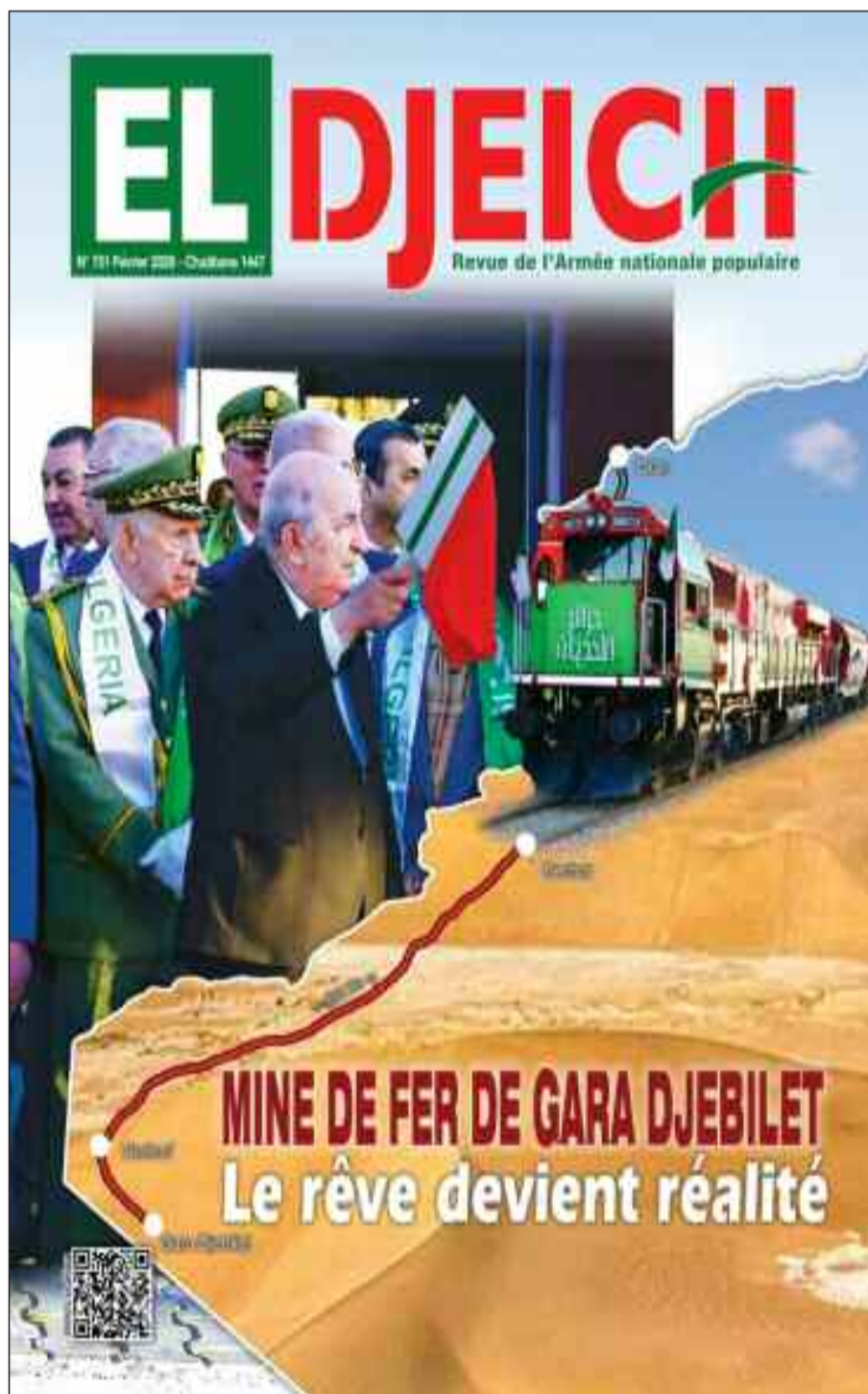
Cela "grâce à ses filles et ses fils loyaux et nobles, qui puisent dans leur volonté et leur abnégation pour édifier l'Algérie nouvelle et victorieuse, tous fiers de ce qu'ils accomplissent, bâtissant, à la sueur de leur front, les contours de lendemains radieux, déterminés à être à la hauteur de la grandeur de leur pays et à préserver le legs de leurs glorieux aînés", précise la revue.

"Il en est de même pour l'Armée nationale populaire, digne héritière de l'Armée de libération nationale, qui continue, en toute détermination et avec mérite, de s'acquitter de ses nobles missions constitutionnelles et d'accompagner le parachèvement de ce processus de développement à travers sa contribution aux différents projets structurants, tout en veillant à la sécurisation de chaque parcelle du territoire national sacré contre toute tentative de porter atteinte à sa sécurité, à sa stabilité et à la quiétude de son peuple, d'une manière qui renforce son immunité et sa sérénité", note la même source.

Dans ce cadre, El Djeïch rappelle que "notre pays vit, ce mois-ci, au rythme d'une réalisation historique d'envergure" avec le lancement officiel par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, de l'exploitation de la ligne minière ferroviaire reliant le gisement minier de Gara Djebilet à Tindouf et Béchar sur une longueur de 950 km, et du départ du train transportant les premières cargaisons du minerai de fer de Gara Djebilet à destination d'Oran en passant par Béchar.

Avec l'inauguration de ce mégaprojet stratégique, "nous assistons, comme l'a souligné le président de la République, dans son allocution à cette occasion, à une des étapes de la concrétisation d'une réalisation nationale stratégique et historique, longtemps évoquée comme un rêve lointain, mais que nous avons réussi à concrétiser, en nous inspirant du nationalisme mobilisateur qui a galvanisé les consciences de nos aïeux et leur a donné la force d'affronter le colonialisme odieux".

Le président de la République a précisé dans ce sens que "tous les moyens ont été mobilisés pour atteindre les objectifs escomptés dans l'Al-



gérie souveraine, fière et victorieuse, qui avance résolument vers la réalisation de ses objectifs, pour se libérer de la dépendance aux hydrocarbures et miser sur nos propres capacités, grâce aux richesses et aux ressources dont Dieu Le Tout-Puissant nous a gratifiés dans toutes les régions de notre chère patrie, mais aussi grâce aux volontés nationales sincères, aux compétences et au savoir-faire capables de porter l'Algérie à bout de bras, quels que soient les efforts à déployer et les sacrifices à consentir".

L'éditorial d'El Djeïch a également relevé que "cet événement intervient après le lancement, à la fin du mois dernier, de deux satellites Alsat-3A et Alsat-3B dans le cadre des efforts soutenus de l'Etat visant la maîtrise des technologies spatiales, afin d'assurer la modernisation de notre dispositif en matière d'information géospatiale". "Des réalisations importantes qui viennent s'ajouter à celles, nombreuses, concrétisées ces dernières années et qui démontrent que

l'Algérie avance sur la bonne voie et à pas sûrs", souligne la même source, ajoutant que "ces réalisations stratégiques interviennent alors que nous vivons dans une ambiance festive, conférée par la célébration de l'anniversaire de nombreux hauts faits passés dans la postérité dont regorge le mois de février".

La publication cite, parmi ces hauts faits, "la Journée nationale du Chahid, une occasion pour nous de renouveler notre serment de fidélité et la préservation du legs de nos Chouhada, pour nous remémorer également et nous recueillir à la mémoire des martyrs des massacres de Sakiet Sidi Youcef, événement qui a apporté la démonstration de la cohésion et de la solidarité des peuples frères algérien et tunisien face à la lâche et barbare agression de l'occupation coloniale française".

"Cet agresseur immonde, qui a entamé en février 1960 l'exécution de la série de crimes horribles dans notre pays qu'ont été les explosions nucléaires dans le sud de notre pays",

relève l'édito. Ce mois est également l'occasion de "nous remémorer des jours glorieux dans le parcours de notre Patrie, tels que la création de l'Union générale des travailleurs algériens le 24 février 1956, la nationalisation des hydrocarbures et la récupération de la base navale de Mers El Kebir, dans le cadre de l'action engagée par notre pays visant à asseoir sa souveraineté sur ses ressources, ses richesses et ses capacités".

A cela, s'ajoute la célébration de la Journée nationale de la fraternité et de la cohésion entre le peuple et son armée pour la démocratie. "Autant la commémoration de toutes ces occasions constitue un hommage aux hommes et femmes sincères d'Algérie qui ont consenti de lourds sacrifices lors des différentes étapes de la marche victorieuse de notre pays, autant elle représente une opportunité pour nous d'inspirer des nobles valeurs qui les ont animés et de leurs immenses sacrifices, particulièrement en cette étape marquée par les évolutions qui s'opèrent à tous les niveaux en Algérie, à la lumière de son prometteur projet de renouveau national, au parachèvement duquel nous contribuons tous avec toute la volonté, la détermination et le sérieux voulus", affirme la publication.

"Et tout comme l'Algérie est aujourd'hui une oasis de sécurité, de stabilité et de quiétude, elle est aussi un grand chantier ouvert à des projets stratégiques, grâce auxquels elle progresse régulièrement pour prendre sa place parmi les pays émergents, en dépit de toutes les tentatives misérables et désespérées d'entraver et de freiner son parcours", relève la même source.

"Des menées vis-à-vis desquelles le peuple algérien, grâce à sa perspicacité, sa clairvoyance et sa vigilance, a grande conscience de leurs visées néfastes ainsi que des complots de bas étage concoctés par les ennemis de l'Algérie, par ceux qui nourrissent à son égard une profonde et tenace rancœur et avec eux leurs misérables laquais qui naviguent dans leur giron et qui ont vendu leur Patrie et leur âme à vil prix", ajoute El Djeïch.

"Pour autant, leurs plans malveillants sont inévitablement et nécessairement voués à l'échec pour la simple et bonne raison que les thèses qu'ils promeuvent ne sont que vent, coquilles vides frisant le ridicule, car s'inscrivant dans le cadre de campagnes de désinformation contre notre pays", mentionne encore la revue.

Des campagnes qui "n'atteindront jamais leurs fins ni leurs funestes objectifs. Ce ne sont et ne demeureront que cendres que le vent emportera, que nuages d'été n'offrant aucune ombre ni soulagement tant il s'agit de gesticulations dénuées de tout professionnalisme, qui trahissent la confusion et le désespoir de leurs auteurs qui sont tombés bien bas", conclut l'éditorial d'El Djeïch.